

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

4 MAI 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 4 MAI 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	6
1.1	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projets sélectionnés dans le cadre du plan de relance»	6
1.2	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de relance européen dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, du sport, de l'aide à la jeunesse et de la recherche»	7
1.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'adultes qui reprennent des études universitaires»	9
1.4	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du récent rapport de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS)»	11
1.5	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lutte contre la précarité étudiante»	11
1.6	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) sur la précarité étudiante»	11
1.7	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Six semaines de mobilisations de la Fédération des étudiants francophones (FEF) pour un vrai plan de lutte contre la précarité étudiante»	11
1.8	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante et conseil extraordinaire de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»	11
1.9	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant la lutte contre la précarité des étudiants»	11
1.10	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (décret "Open access")»	15

- 1.11 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation et conditions de travail des médecins assistants» 16
- 1.12 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conditions de travail des médecins assistants candidats spécialistes dans les hôpitaux universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 17
- 1.13 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sort des médecins assistants candidats spécialistes» 17
- 1.14 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des médecins assistants en formation» 17
- 1.15 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Indispensable soutien à apporter aux postdoctorants» 20
- 1.16 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Préavis de grève de la Centrale générale des services publics (CGSP) Enseignement-Recherche» 20
- 1.17 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants» 22
- 1.18 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants» 22
- 1.19 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pistes de revalorisation de la formation en soins infirmiers» 24
- 1.20 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Coexistence de deux filières pour la formation en soins infirmiers» 24
- 1.21 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Initiatives sportives et pédagogiques innovantes pour atténuer la détresse des étudiants» 26
- 1.22 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Gratuité des protections hygiéniques dans les établissements d'enseignement supérieur» 27

1.23	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête de l'Université de Mons (UMONS)»	28
1.24	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à davantage de financements européens pour les chercheurs francophones au sein de nos établissements supérieurs»	29
1.25	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre les violences faites aux femmes dans les établissements d'enseignement supérieur»	30
1.26	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État des lieux de la réorientation des décrets du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations (décrets "Organisations de jeunesse" et "Centres de jeunes")»	32
1.27	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Violences vis-à-vis des jeunes»	33
1.28	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan d'été pour le secteur de la jeunesse»	34
1.29	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à la carte PROF ou équivalent pour les travailleurs du secteur jeunesse»	36
1.30	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Communication autour du service citoyen dans le secteur de la jeunesse»	37
1.31	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation préoccupante de certains mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance»	37
1.32	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «De très jeunes mineurs étrangers non accompagnés (MENA) à la rue et en danger»	37
1.33	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Descente en D2 du Royal Excel Mouscron et son impact sur le football régional»	40

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 12h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projets sélectionnés dans le cadre du plan de relance»

M. Martin Casier (PS). – Début février, le gouvernement approuvait les différents projets retenus par les ministres pour profiter du budget attribué à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du fameux Plan de relance pour l'Europe, soit une enveloppe d'un peu moins de 500 millions d'euros.

Madame la Ministre, le financement de travaux de rénovation des infrastructures de l'enseignement supérieur fait partie des projets que vous avez présentés. Il s'inscrit dans les objectifs climatiques et numériques identifiés par la Commission européenne. Ce financement est essentiel au vu de l'état parfois absolument désastreux de certains locaux des établissements d'enseignement supérieur non seulement au niveau de la capacité d'accueil, mais encore plus en termes climatiques et informatiques.

En séance plénière, le ministre-président a annoncé que 70 millions d'euros seraient dédiés à ce projet? Confirmez-vous cette annonce ou alors est-ce que ce montant a dû être revu à la baisse au regard de l'enveloppe qui a été effectivement allouée à la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Par ailleurs, les différents projets sélectionnés sont à présent en cours d'affinage. À l'approche de la remise des différentes fiches-projets au secrétaire d'État pour la relance, votre cabinet a dû déterminer les critères d'attribution des subventions aux différents établissements. Quels sont ces critères? Comment les établissements ont-ils été sélectionnés? Les retours des organes de contrôle vous sont-ils déjà parvenus? Quelles ont été les principales remarques de l'Inspection des finances? Quelles réponses y avez-vous apportées? Quels sont les projets qui ont été définitivement retenus?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au début du mois de février, le gouvernement a approuvé les différents projets retenus dans le cadre du budget de 495 millions d'euros attribué à la Fédération Wallonie-Bruxelles grâce au programme «Facilité pour la reprise et la résilience» de l'Union européenne. L'objectif global de ce plan est de permettre d'atténuer les effets de la crise. Ce plan vise aussi à rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis de la transition écologique et numérique et aux possibilités qu'ils offrent.

C'est dans cet esprit et en conformité avec les exigences de la Commission européenne que les projets avaient été retenus au mois de février, pour une enveloppe globale de 130 %, conformément au mandat transmis aux autorités belges concernées. Ce montant a désormais été réduit à 100 % pour toutes les entités. Au sein du budget de 495 millions d'euros pour la Fédération, une poche budgétaire de 50 millions d'euros est dédiée à la rénovation des infrastructures universitaires. Ce montant constitue un programme de rénovation sans précédent. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Déclaration de la politique communautaire (DPC), il est conforme aux recommandations spécifiques de l'Union européenne pour la Belgique qui invite notamment notre pays à concentrer ses politiques d'investissement sur l'efficacité énergétique et il respecte l'objectif climatique de la facilité pour la relance, la résilience, la reprise, en contribuant de manière significative à la transition écologique.

Ce projet permet également de répondre ponctuellement aux demandes et aux préoccupations récurrentes du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) qui nous signale, au sein de chaque memorandum, les besoins impérieux de rénovation des infrastructures universitaires. Ainsi, en 2018, il rappelait que la valeur actuelle de reconstruction du parc immobilier était de 3,08 milliards d'euros et que les besoins de rénovation étaient d'au moins 55 millions d'euros par an, alors que la contribution actuelle de la Fédération aux réparations importantes des installations universitaires est de 10 356 635 euros par an.

Dès lors, le projet de rénovation des infrastructures universitaires constitue une occasion unique de contribuer aux objectifs climatiques et de rénover au minimum 34 000 mètres carrés, définis au sens de la performance énergétique des bâtiments (PEB). Il permettra en outre d'offrir aux 100 000 étudiants des universités et aux 15 000 membres du personnel de meilleures conditions d'étude et de travail.

Le mécanisme de répartition de ces moyens exceptionnels se fera à travers un appel à projets. Chaque institution qui présentera un projet éligible disposera d'un droit de tirage maximal. Le calcul

de ce droit de tirage maximal est établi par consensus entre les différentes institutions. Il pourrait tenir compte de la part de chaque établissement dans les financements usuels dédiés aux infrastructures ainsi que du nombre d'étudiants. Un seuil minimal sera également introduit, afin de limiter la présence de projets de taille réduite et de permettre à chaque établissement de couvrir les coûts des contrôles imposés par la Commission européenne.

À ce jour, les échos de la Commission européenne sont très positifs sur ce point et les remarques du Bureau fédéral du plan et de l'Inspection des finances ont permis d'améliorer le mécanisme. Les remarques de l'IF étaient de trois ordres: la nécessité de renforcer le soutien logistique et technique, la création d'une base légale permettant la répartition des fonds et, enfin, le renforcement de la justification de la capacité des universités à mettre ce plan en œuvre dans les délais imposés par le Plan de relance pour l'Europe.

Nous avons répondu à ces demandes en nous adjoignant les services de la Direction générale des infrastructures (DGI) pour le soutien logistique et technique, en veillant à ce qu'un fondement décretaal soit prévu prochainement pour donner une base légale au dispositif et, enfin, en mettant à la disposition de l'Inspection des finances et de la Commission européenne une liste de projets qui pourraient être mis en œuvre dans les universités dans le cadre de ce plan. Je tiens à remercier l'administration et les universités qui sont un soutien important, nous permettant d'envisager la mise en œuvre de ce plan de rénovation sans précédent.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je comprends dès lors que vous procéderez par appel à projets maintenant que l'enveloppe de 50 millions d'euros est définitivement déterminée suivant les critères que vous avez évoqués. J'espère que les universités arriveront à se mettre d'accord sur la valeur de leur droit de tirage. Néanmoins, si je comprends bien vos explications, il existe une liste de projets qui ont valeur d'exemple. Dès lors, je suppose que les projets qui seront remis seront ceux indiqués dans cette liste. (*Réaction de la ministre*)

Je vois que vous acquiescez, Madame la Ministre. J'introduirai en temps utiles une question, une fois la liste des projets retenus établie.

1.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de relance européen dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'enseignement de promotion sociale, du sport, de l'aide à la jeunesse et de la recherche»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Lors de sa réunion du 8 avril dernier, le gouvernement a arrêté les montants alloués à chacune des fiches de son plan d'investissement afin que l'ensemble des projets déposés corresponde à 100 % des 495 millions d'euros obtenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe. Le 22 avril, le gouvernement a validé le rapport final du groupe de travail reprenant le détail des fiches d'investissement pour chacun de ses projets prioritaires, qui concernent principalement la transition écologique des bâtiments et la transition numérique.

Tout d'abord, un budget de plus de 230 millions d'euros est consacré aux infrastructures scolaires de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur. Un plan d'investissement est prévu pour les bâtiments scolaires dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire et un appel à projets sera lancé pour les bâtiments scolaires qui dépendent des réseaux subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce volet concerne les compétences du ministre Daerden, responsable des bâtiments scolaires. Quant aux universités, elles font l'objet d'une fiche qui prévoit un montant de 50 millions d'euros. Madame la Ministre, comment ces moyens seront-ils répartis entre les universités francophones?

Pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, y compris les universités, un budget de 32 millions d'euros est consacré à la stratégie numérique, dont 24 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et 8 millions d'euros pour l'enseignement de promotion sociale. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette stratégie numérique, en ce qui concerne tant l'équipement des écoles, des étudiants et des enseignants que la formation de ces derniers?

Par ailleurs, un budget de plus de 32 millions d'euros a été dégagé pour adapter les infrastructures sportives et les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). Comment le budget sera-t-il ventilé entre ces deux secteurs? Concernant les IPPJ, une partie de ces moyens pourront-ils être consacrés à la création de places supplémentaires pour les jeunes?

Enfin, toujours en ce qui concerne vos compétences, un budget de plus de 26 millions d'euros sera consacré à la recherche, plus précisément à l'acquisition de matériel scientifique de pointe par les universités francophones et au développement d'actions de recherche communes dans divers domaines. Pourriez-vous nous en dire plus sur ce point? Quels domaines de la recherche sont-ils concernés? La lutte contre la pandémie de Covid-19 en fait-elle partie? Selon quel calendrier et quelle méthode ces projets seront-ils sélectionnés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le gouvernement a effectivement approuvé, au début du mois de février, les différents projets retenus pour le budget de 495 millions d'euros attribué à la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience de l'Union européenne. L'objectif général de ce plan est d'atténuer les effets de la crise et de rendre les économies et les sociétés européennes plus durables, plus résilientes et mieux préparées aux défis posés par les transitions écologique et numérique. C'est dans cet esprit, conformément aux exigences de la Commission européenne, que des projets ont été retenus au mois de février pour une enveloppe globale de 130 %, conformément au mandat transmis à l'ensemble des autorités belges concernées. Cette enveloppe a désormais été réduite à 100 % pour toutes les entités.

Au sein du budget de 495 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, une enveloppe totale de 50 millions d'euros est dédiée à la rénovation des infrastructures universitaires. Ce montant constitue un programme de rénovation sans précédent qui s'inscrit à la fois dans le cadre des objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans les recommandations spécifiques de l'UE pour la Belgique. Ces dernières invitent notre pays notamment à concentrer ses politiques d'investissement sur l'efficacité énergétique. Ce programme s'inscrit aussi dans l'objectif climatique de la facilité pour la reprise et la résilience en contribuant de manière significative à la transition écologique.

Cette enveloppe permet également de répondre ponctuellement aux préoccupations du Conseil des recteurs francophones (CRef), qui attire notre attention dans chaque memorandum sur les besoins impérieux de rénovation des infrastructures. En 2018, il rappelait que la valeur de reconstruction du parc immobilier était de 3,08 milliards d'euros et que les besoins de rénovation s'élevaient à 55 millions par an au minimum, alors que la contribution actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux réparations des installations universitaires est de 10 356 635 euros par an. Dès lors, le projet de rénovation des infrastructures universitaires constitue une occasion unique de contribuer aux objectifs climatiques en matière de performance énergétique des bâtiments (PEB) et de rénover au minimum 34 000 m².

En outre, cela permettra d'offrir de meilleures conditions d'étude et de travail aux 100 000 étudiants des universités et aux 15 000 membres de leurs personnels respectifs. La répartition de ces moyens exceptionnels fera l'objet d'un appel à projets au sein duquel chaque institution présentant un projet éligible disposera d'un droit de tirage maxi-

mal. Le calcul de ce droit de tirage maximal est établi par consensus entre les différentes institutions. Il pourrait tenir compte de la part de chaque établissement dans les financements usuels dédiés aux infrastructures universitaires et du nombre d'étudiants. Un seuil minimal sera également introduit dans le but de limiter la présence de projets de taille réduite et de permettre à chaque établissement de couvrir le coût des contrôles imposés par la Commission européenne.

À ce jour, les échos de la Commission européenne sont très positifs et les différentes remarques du Bureau du plan et de l'Inspection des finances nous ont permis d'améliorer le mécanisme. À titre d'illustration, les remarques de l'Inspection des finances concernaient trois aspects: la nécessité de renforcer le soutien logistique et technique, la création d'une base légale permettant la répartition des fonds et le renforcement de la justification de la capacité des universités à mettre en œuvre ce plan dans les délais imposés par le plan européen. Nous avons répondu à ces demandes en nous adjoignant les services de la Direction générale des infrastructures pour le soutien logistique et technique, en veillant à ce qu'une base légale soit donnée prochainement au dispositif prévu et en fournissant à l'Inspection des finances et à la Commission européenne une liste de projets qui pourraient être réalisés au sein des universités dans le cadre de ce plan. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble de l'administration et des universités, dont le soutien nous permet d'envisager la concrétisation de ce plan de rénovation sans précédent.

Le projet de stratégie numérique de l'enseignement supérieur de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale secondaire et supérieur bénéficie d'une enveloppe de 32 millions d'euros, dont 24 millions d'euros réservés à l'enseignement supérieur de plein exercice et 8 millions d'euros réservés à l'enseignement de promotion sociale secondaire et supérieur. Ce projet vise à développer des modalités d'enseignement variées grâce à des équipements numériques, que l'enseignement ait lieu en présentiel, à distance ou de manière hybride, et que la temporalité soit synchrone ou asynchrone.

De plus, afin d'avoir un impact durable, l'acquisition d'équipements numériques par les établissements devra être accompagnée de dispositifs de renforcement des compétences numériques des enseignants. Pour ce faire, nous avons proposé à l'Union européenne de travailler selon deux axes principaux: doter les établissements d'équipements numériques performants et de ressources pédagogiques innovantes, et développer les compétences numériques des parties prenantes (étudiants, enseignants et autres) grâce à l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation des outils et méthodes liés aux compétences numériques. Le développement de ces axes passera par la réalisation de projets issus d'appels à projets et permettant notamment aux établissements d'acquérir du matériel

informatique, de créer des ressources pédagogiques mutualisées interréseaux et interétablissements et de recruter des technopédagogues pour accompagner les équipes éducatives et les étudiants dans le cadre du numérique éducatif.

Mon administration travaille d'arrache-pied, en collaboration avec les établissements, à la mise en œuvre de ce projet.

La fiche consacrée à la recherche ne comporte qu'un seul projet, qui vise à acquérir le matériel nécessaire pour réaliser les recherches sur les énergies émergentes. Elle est donc complémentaire aux fiches des autres entités qui financent des recherches sur ce sujet. La proposition, qui consiste en une plateforme de recherche partagée entre les établissements impliqués, a été construite avec l'ensemble des établissements qui ont su présenter des besoins précis formant un tout cohérent. Cinq universités accueilleront cette plateforme inédite en Fédération qui, outre la recherche, permettra de former les scientifiques de demain en vue de la transition énergétique. Les équipements seront également accessibles aux hautes écoles.

Quant au budget alloué aux infrastructures sportives et aux IPPJ, la part relative aux infrastructures sportives sera de 27 millions d'euros, tandis que celle attribuée aux IPPJ sera de 5 millions d'euros. Il n'est pas prévu de créer de nouvelles places pour la prise en charge en IPPJ. Deux objectifs sont poursuivis: d'une part, la rénovation de l'IPPJ de Fraipont en vue d'améliorer les conditions de vie des jeunes et la qualité énergétique des bâtiments. Ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accueil des jeunes dans des conditions de vie respectueuses de leur bien-être et propices à la réalisation des missions de l'IPPJ. D'autre part, il s'agit de créer quatre kots de préparation à l'autonomie au sein de l'IPPJ de Wauthier-Braine; cet investissement pour l'avenir des jeunes vise à les accompagner au mieux dans la transition vers l'âge adulte lorsque cela n'est pas possible dans leur milieu de vie.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes ces informations sur les aspects du Plan de relance pour l'Europe liés à vos compétences. Hormis les nombreuses aides que votre gouvernement a dégagées tout au long de la crise pour soutenir les secteurs de la Fédération touchés par la situation, je salue le travail que vos collègues et vous-même menez dans la perspective de transformer cette crise en tremplin pour l'avenir en investissant dans la recherche, le numérique et la rénovation énergétique des bâtiments.

1.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la

Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Augmentation du nombre d'adultes qui reprennent des études universitaires»

M. Olivier Maroy (MR). – De plus en plus d'adultes reprennent des études. Dans les universités, le nombre d'adultes augmente d'année en année et ce phénomène a encore été accentué par la pandémie. Ces adultes reprennent des études pour différentes raisons: ils souhaitent entamer une réorientation professionnelle, après une première expérience professionnelle qui ne correspond pas à leurs attentes, décrocher un diplôme supplémentaire ou obtenir un nouveau poste, une promotion, un meilleur salaire ou plus de responsabilités. Cette tendance est aussi le signe d'un marché du travail où l'évolution des compétences et l'apprentissage continu sont de plus en plus importants.

À l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), un étudiant sur cinq serait un adulte! Environ 10 % de la population estudiantine des principaux établissements francophones du pays se composerait d'adultes. La majorité d'entre eux continuent à travailler parallèlement à leurs études. Reprendre des études exige donc certains sacrifices. Dans certaines universités et hautes écoles, des filières sont expressément organisées en horaire décalé à l'intention de ces personnes.

Les adultes souhaitant reprendre des études universitaires peuvent s'inscrire au début du cursus ou prendre le train en marche, grâce à une procédure «passerelle» qui permet aux titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de s'inscrire en master. Il y a aussi le système de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) qui permet, preuve à l'appui, de démontrer que son expérience professionnelle correspond aux acquis que l'on aurait possédés, si l'on avait décroché un diplôme et d'accéder ainsi à un niveau d'études supérieur. Cette dernière démarche serait toutefois assez lourde.

Madame la Ministre, comment analysez-vous cette augmentation du nombre d'adultes qui reprennent des études en cours de carrière? La plupart de nos universités et hautes écoles organisent-elles des filières expressément destinées aux étudiants adultes? Ces filières sont-elles en augmentation pour faire face à la demande? La plupart de ces modules spécialement conçus pour les étudiants adultes ne déboucheraient pas sur un véritable diplôme, mais sur une certification. Qu'en est-il exactement?

Il semble que les universités reçoivent des subsides européens afin d'étendre leur offre de formations pour adultes, dans le but d'encourager l'éducation tout au long de la vie. Quel est le montant de ces subventions européennes? Comment sont-elles utilisées par les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

En quoi consiste la démarche de VAE? Quelle est la proportion d'étudiants adultes bénéficiant de

ce système? Est-elle vraiment lourde? Comment la simplifier afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les dernières statistiques indiquent que les adultes en reprise d'études représentent 4,2 % de l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois dans l'enseignement supérieur. La croissance de l'offre de formation continue constitue une donnée très positive, qui s'inscrit dans nos objectifs de formation tout au long de la vie en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation continue est devenue une nécessité pour faire face à l'évolution rapide de nombreux secteurs et aux défis sociétaux actuels, qu'il s'agisse des défis environnementaux ou des défis liés au numérique. En raison de tous ces défis, la grande majorité des métiers est appelée à évoluer.

L'attrait de la formation continue peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, pour les adultes en reprise d'études, il s'agit de développer de nouvelles compétences qui leur permettront d'augmenter leurs chances d'insertion, de maintien ou de mobilité socioprofessionnels tout en atteignant d'autres objectifs de développement personnel comme l'estime de soi. Ensuite, le développement de ce type de formations permet aux établissements d'opérer un transfert de la recherche scientifique vers le monde professionnel et de développer les partages d'expérience entre les milieux académiques et le monde de l'entreprise. Pour ce dernier, l'évolution des compétences est un enjeu majeur en termes de développement et de capacité d'innovation.

En outre, la mixité induite par la présence de ces adultes en reprise d'études est régulièrement source d'innovations pédagogiques très importantes.

Parmi les formations destinées aux adultes en reprise d'études, il convient de distinguer, d'une part, des programmes de formation qui ne relèvent pas de la formation initiale et qui ne sont pas diplômants, tels que les certificats et, d'autre part, des grades académiques, notamment accessibles par la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et qui permettent à un adulte d'entamer un cursus universitaire alors même qu'il ne dispose pas des titres ou diplômes requis. Plus de 1 500 personnes bénéficient chaque année d'un accompagnement pour la VAE à l'université et près de 1 000 sont admises dans un programme de master ou de certificat. Environ 15 % des candidats à la VAE sont sans emploi, un chiffre en augmentation constante depuis 2008.

L'article 74 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et

l'organisation académique des études (décret «Paysage») définit quant à lui le cadre des certificats agréés par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et portant sur au moins dix crédits. La réussite de ces études n'est pas sanctionnée par un grade académique, mais elle permet la délivrance de certificats et l'octroi de crédits correspondant aux enseignements suivis avec succès. Ces crédits peuvent ensuite être valorisés dans le cadre d'une inscription à un grade académique afin d'obtenir des dispenses. Il s'agit donc d'un outil précieux en vue d'entamer, par exemple, un master. En moyenne, 40 certificats ont été agréés chaque année entre 2016 et 2020. Ces certificats s'organisent la plupart du temps en horaire adapté ou décalé. Aujourd'hui, ce sont près de 400 certificats qui sont organisés par les établissements, dont 90 % par les universités.

Depuis plusieurs années, ce nombre connaît une croissance continue. En outre, certaines hautes écoles organisent de plus en plus de certificats et les écoles supérieures des arts commencent également à en créer. En plus de ces certificats agréés, les établissements organisent un grand nombre de formations – parfois à la demande – pour lesquelles nous n'avons pas de recensement.

Outre le financement actuel de 605 000 euros, qui est alloué pour soutenir le lancement des certificats agréés par l'ARES, les universités ont pu bénéficier de financements du Fonds social européen (FSE) pour développer leur offre de formation continue et mettre en œuvre des accompagnements d'adultes en reprise d'études à travers le projet de la VAE.

Chaque année, les universités qui ont développé un accompagnement fort consacrent en moyenne 25 équivalents temps plein – personnel administratif, jurys, conseillers – à la VAE. Des travaux sont en cours pour poursuivre cette dynamique par le biais de la prochaine programmation du FSE.

Ces mécanismes d'accompagnement sont essentiels, car les démarches en la matière peuvent être lourdes: il convient en effet de démontrer une acquisition de compétences parfois équivalente à celle qui a pu être développée en trois ans dans un cursus de bachelier.

L'enjeu est de taille et des preuves de la maîtrise de l'expérience sont exigées. Cette étape de collecte des preuves peut prendre un temps certain pour le candidat, qui doit fournir les attestations d'embauche, les lettres de mission, les contrats de travail, etc.

Les acquis de l'expérience sont ensuite analysés par un jury académique en vue de permettre la dispense de cours, voire de blocs annuels complets, et d'établir un parcours d'études adapté au candidat. Ainsi, un adulte disposant d'une expérience jugée utile peut, par exemple, entamer directement un master.

Sans une telle procédure, nous risquerions d'exposer les candidats qui ne disposeraient pas des prérequis à un échec dans leur parcours de reprise d'études. Réaliser ce parcours demande des sacrifices, notamment sur le plan financier, et a un impact considérable sur l'estime de soi des candidats.

Les établissements font évoluer leurs procédures afin d'alléger cette charge, tout en gardant à l'esprit que ce travail de réflexivité important est une étape clé dans le processus de réussite du candidat. En effet, la grande majorité des candidats relèvent l'apport cognitif sur leur propre parcours que constitue le fait d'avoir dû rédiger leur dossier en vue d'une VAE.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, comme vous, je me réjouis de cette tendance qui témoigne de l'importance croissante de la formation tout au long de la carrière. La mixité des âges dans les auditoires est d'une grande richesse. Par exemple, durant ses études de droit, ma fille a rencontré certains étudiants d'un âge relativement avancé. D'après ses dires, les rapports qu'elle a eus avec ces personnes étaient extrêmement intéressants et enrichissants. Je vous remercie également d'avoir fait le point sur la procédure autour de la VAE, qui peut sembler assez lourde à première vue, mais qui se justifie.

1.4 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats du récent rapport de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS)»

1.5 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Lutte contre la précarité étudiante»

1.6 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport de la

Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS) sur la précarité étudiante»

1.7 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Six semaines de mobilisations de la Fédération des étudiants francophones (FEF) pour un vrai plan de lutte contre la précarité étudiante»

1.8 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante et conseil extraordinaire de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)»

1.9 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant la lutte contre la précarité des étudiants»

M. le Président. – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (Assentiment)

M. Hervé Cornillie (MR). – En marge du travail parlementaire sur la précarité étudiante et de vos régulières rencontres avec les institutions et les étudiants, l'urgence de la situation vous a poussée à demander à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'analyser l'étude réalisée par le bureau de consultance BDO afin de dégager des pistes concrètes d'opérationnalisation tout en examinant l'éventuelle nécessité d'actualiser certains éléments. Vous attendiez l'avis de l'ARES, basé sur un rapport de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS), pour le 27 avril.

Cette date étant passée, j'aimerais connaître les conclusions de ce rapport. Quelle analyse en

avez-vous faite? Il s'agit d'un élément indispensable pour les actions que nous allons mener ensemble, étant donné le caractère transversal de la problématique. Vous avez également rencontré les étudiants à la suite de cet avis de l'ARES; qu'est-il ressorti de cette réunion avec les représentants de la Fédération des étudiants francophones (FEF) et des conseils étudiants?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, la crise sanitaire a sans doute rendu plus perceptible et plus grave encore l'un des aspects les plus révoltants de la situation de nombreux étudiants: la précarité. En effet, l'accessibilité de l'enseignement supérieur ne concerne pas uniquement l'accès aux études; il s'agit aussi, pour celles et ceux qui ont déjà entamé des études, de la possibilité de s'y maintenir. Ce Parlement a largement abordé cet aspect au cours des derniers mois. La situation est en effet extrêmement préoccupante. En témoignent les mobilisations étudiantes évoquées lors de la dernière séance plénière.

Parmi les revendications exprimées, il y a une demande de mesures structurelles pour lutter contre l'explosion de cette précarité, comme le gouvernement l'avait déjà compris avant le début de la crise. La Déclaration de politique communautaire (DPC) illustre d'ailleurs sa réelle ambition dans ce domaine. Vous aurez notre plein soutien dans vos démarches à cet effet. C'est encore plus vrai aujourd'hui, car la situation sur le terrain a évolué en raison de la pandémie et nécessite de prendre des mesures spécifiques.

Le gouvernement a réagi dans le cadre, notamment, des moyens d'urgence. Nous devons toutefois aller plus loin, à commencer par le travail en cours sur les allocations d'études. L'ARES a également formulé des propositions intéressantes relatives à la lutte contre la précarité étudiante. Citons en particulier l'extension du gel du minerval, l'augmentation du montant des allocations d'études et du nombre d'étudiants bénéficiaires, l'automatisation du droit d'en bénéficier et le financement de l'enseignement supérieur inclusif.

Pouvez-vous faire le point sur les mesures que vous avez défendues devant le gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la réforme des allocations d'études? Quelle est votre analyse des recommandations issues de l'important travail réalisé par l'ARES? Selon quel calendrier ces recommandations seront-elles mises en œuvre? Quelles sont les mesures déjà arrêtées lors du conclave budgétaire de la semaine dernière pour lutter structurellement contre la précarité étudiante?

M. Martin Casier (PS). – Au-delà du travail du gouvernement, du Parlement et de la CoVEDAS, la mobilisation étudiante autour de cette question est intense. Les étudiants ont travaillé sur la sensibilisation, ils ont émis des propositions et ils sont aujourd'hui mobilisés pour rappeler l'urgence de ces mesures. Je profite de ma question pour les remercier de cette mobilisation plus que

nécessaire et pour leur dire que nous faisons tout notre possible pour qu'ils soient entendus au mieux.

Madame la Ministre, vous aviez demandé à la CoVEDAS de rendre un rapport, qui devait vous parvenir pour le 27 avril. Pourriez-vous nous détailler les propositions d'actions contenues dans ce rapport? Comment comptez-vous vous les approprier? Quelles sont vos priorités dans le cadre des négociations engagées sur l'ajustement budgétaire? Que ressort-il de ce conclave budgétaire au regard du rapport de la CoVEDAS et d'autres mesures complémentaires? Face à la précarité, quelles demandes d'aides avez-vous soumises lors du conclave budgétaire? Enfin, vous deviez rencontrer les représentants de la FEF le 27 avril afin d'évoquer ses revendications sur la base du rapport de la CoVEDAS. Pourriez-vous nous présenter un compte-rendu de cette rencontre?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La FEF, qui représente la majorité des conseils étudiants sur les campus, a formulé plusieurs pistes et revendications pour combattre avec ambition la précarité étudiante sur la base de nombreuses enquêtes et de son expérience de terrain. En haut de la liste, elle avance, avec 80 % des étudiants, la nécessité de commencer par réduire le coût du minerval. La FEF a mobilisé les étudiants pendant six semaines pour demander que des mesures de ce type soient enfin prises.

Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 21 avril, nous vous avons déjà interrogée à ce sujet. Vous avez alors répondu qu'une rencontre avec la FEF et d'autres représentants étudiants était prévue le 27 avril. Quels sont les résultats de cette rencontre? Quelle a été votre réponse aux demandes des représentants étudiants lors de cette rencontre? Quelles sont vos pistes structurelles pour lutter contre la précarité étudiante?

Toujours lors de la séance plénière du 21 avril, vous avez également indiqué que vous attendiez un rapport de la CoVEDAS, qui s'est réunie le 26 avril en conseil extraordinaire. Cette réunion s'ajoute aux différentes enquêtes, études et initiatives déjà existantes qui doivent servir de base à des mesures structurelles pour mettre fin à la précarité étudiante. Quelles sont les conclusions de cette réunion de la CoVEDAS? En conséquence, quelles mesures sont-elles envisagées pour lutter contre la précarité étudiante?

Mme Alda Greoli (cdH). – La crise sanitaire et les mesures qu'elle nécessite se prolongeront probablement au-delà de la campagne de vaccination, contrairement à ce que semblent penser beaucoup de gens. Cette pandémie a mis en évidence un certain nombre d'éléments. Ce 26 avril, à la demande du gouvernement, le conseil d'administration de l'ARES a rendu un avis dans lequel il insiste sur la nécessité de préserver l'autonomie des établissements et de faire preuve de confiance et de flexibilité à leur égard vis-à-vis de l'application des

mesures de soutien aux étudiants les plus fragiles. Étant donné qu'il s'agit du conseil d'administration de l'ARES, l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur ont participé à l'élaboration de cet avis.

L'ARES insiste particulièrement sur le fait que le financement de certaines aides complémentaires ne peut pas phagocytter les 50 millions d'euros prévus pour le refinancement de l'enseignement supérieur. De cette manière, l'ARES rappelle aussi la nécessité de refinancer l'enseignement supérieur et de faire preuve de flexibilité et de confiance pour permettre l'application adéquate des mesures qui visent à lutter contre la précarité des étudiants.

Madame la Ministre, faites-vous vôtres les balises mentionnées dans l'avis de l'ARES? Vous engagez-vous à ce que d'éventuelles nouvelles mesures soient financées de manière complémentaire au refinancement initialement prévu par le gouvernement et privilégiant une approche de première ligne qui repose sur les services sociaux des établissements? Quelle suite réservez-vous à cet avis de l'ARES? Quelles sont les prochaines étapes visant à exécuter les différentes propositions récoltées ces derniers mois? Vos réponses éclaireront certainement les membres du groupe de travail qui se réunira prochainement.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Messieurs les Députés, vous avez certainement pris connaissance de l'avis de l'ARES puisqu'il est accessible librement sur son site internet depuis mardi dernier. J'avais prévu, dès le lendemain, de rencontrer les représentants de la FEF et des conseils étudiants indépendants afin de discuter de la précarité étudiante à la lumière de cet avis. Pour rappel, la FEF fait partie de l'ARES.

L'avis de l'ARES rappelle que la précarité appelle une réponse multifactorielle qui dépasse les seules compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pointe particulièrement le logement, les centres publics d'action sociale (CPAS) et la mobilité. À cet égard, je rappelle qu'au mois de février, j'ai tenu une réunion avec treize collègues issus de différents niveaux de pouvoir afin de dégager des pistes, chacun à son niveau.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, trois leviers existent déjà: les allocations d'études, les droits d'inscription réduits et les subsides sociaux. Dans son avis, l'ARES indique notamment qu'il est prioritaire de renforcer la communication des mesures prises par les différents acteurs. En effet, l'information sur les aides existantes reste un problème majeur malgré l'obligation incombant à tout établissement de communiquer à l'étudiant, lors de son inscription ainsi que dans le règlement des études et dans le programme

d'études détaillé, les modalités d'intervention financière par les services à sa disposition.

Un groupe de travail rassemblant les pôles académiques et les administrations de la jeunesse et de l'enseignement a donc été établi par mon cabinet au mois de janvier dernier en vue de mieux informer les étudiants sur les aides spécifiques qui leur sont offertes, particulièrement dans le cadre de la crise sanitaire. Ce groupe est alimenté de manière permanente. Par ailleurs, lors de ma rencontre avec les étudiants, ce 27 avril, j'ai attiré leur attention sur la nécessité de prendre des initiatives à leur niveau afin de transmettre au mieux les informations existantes. En effet, la communication par et pour les étudiants, à travers les canaux qui leur sont propres, a une influence importante, voire plus importante qu'un message émanant des autorités, même si ces messages sont évidemment indispensables. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires pour ce faire.

L'ARES souligne également que c'est l'instauration de dispositifs *ad hoc* ou de mesures ciblées basées sur l'expertise des établissements d'enseignement supérieur qui permet de trouver des solutions équitables pour tous les étudiants. Les besoins et les réalités du terrain sont tels qu'un traitement identique imposé à tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles aboutirait, in fine, à des mesures inéquitables. C'est pourquoi des traitements différenciés produiront des résultats plus justes que ne le ferait un traitement identique pour tous. Une approche égalitaire ne fonctionnerait pas dans ce dossier.

Il faut être très attentif à ne pas créer de discriminations en traitant de la même manière des situations pourtant dissemblables, au risque de creuser des inégalités. L'ARES met donc l'accent sur l'identification, le maillage et le ciblage nécessaires des étudiants qui ont basculé dans une situation de précarité. Les trois leviers d'action dont dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent ce maillage.

Parmi les mesures proposées, l'ARES mentionne une amélioration du système des allocations d'études et des conditions qui régissent le statut d'étudiant de condition modeste; le plafonnement du minerval pour tous les cursus; la nécessité de documenter de façon détaillée les montants des frais appréciés au coût réel réclamé par les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA). Ce dernier point vise à examiner la possibilité de supprimer certains frais, le cas échéant. Ces différentes pistes sont analysées afin de déterminer comment y donner suite dans le respect des engagements pris dans la DPC et en fonction des moyens budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À cet égard, l'avis de l'ARES comporte une analyse très intéressante sur le coût des mesures liées à toute diminution des droits d'inscription. Elle permet de constater que l'adoption de mesures générales, non ciblées sur les étudiants qui en ont

le plus besoin, représente un coût important pour les établissements. Ce coût doit être compensé indépendamment du refinancement structurel de l'enseignement supérieur que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre, pour éviter que ce qui est donné d'un côté ne soit repris de l'autre.

La précarité est une question à laquelle nous sommes tous sensibles; dans nos dispositifs, nous avons toujours particulièrement veillé à soutenir les étudiants fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences. Nous travaillons à une première réforme portant sur les allocations d'études; au-delà d'une clarification et d'un nettoyage des textes existants, celle-ci vise à trouver des solutions à des problèmes concrets rapportés par le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le Conseil supérieur des allocations aux études (CSAE). Nous envisageons également une mesure particulière visant à élargir l'accès aux allocations d'études pour cette année afin de permettre aux personnes touchées par la crise d'en bénéficier.

Dans un second temps, une réflexion pourra être menée sur d'autres aspects tels qu'un élargissement des bénéficiaires ou une augmentation des montants pour certaines catégories.

Au-delà des dispositifs de renforcement de l'aide à la réussite, nous avons aussi affecté un budget supplémentaire de 7 millions d'euros aux subsides sociaux destinés aux étudiants, soit trois tranches de 2,285 millions d'euros au cours des derniers mois. Lors du conclave budgétaire de jeudi dernier, nous avons décidé de poursuivre cet effort en ajoutant une quatrième tranche de subsides sociaux de 2,285 millions afin de permettre au public le plus fragilisé d'obtenir un soutien direct au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ces subsides sociaux permettent d'accéder à une aide multiforme et directe qui va de l'aide alimentaire au soutien en matériel informatique, en passant par le remboursement de consultations médicales et psychologiques ou encore une intervention dans les frais d'inscription.

Outre les moyens complémentaires instaurés dans l'urgence de la crise sanitaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit environ 146 millions d'euros par an pour octroyer des allocations d'études, compenser des droits d'inscription réduits et financer des budgets d'aide sociale, soit 10,3 % du budget de l'enseignement supérieur, qui s'élève à 1,419 milliard d'euros. Sur ces 146 millions, 47 millions servent actuellement à compenser les droits d'inscription réduits et permettent ainsi chaque année à 40 000 étudiants de bénéficier de ce soutien. Par ailleurs, le gel du minerval depuis de nombreuses années constitue un soutien important au public en difficulté économique. Une étude réalisée par [TopCompare.be](https://topcompare.be) souligne que le coût des études est significativement inférieur en Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la Flandre.

Ces éléments montrent l'ampleur des politiques mises en œuvre par la Fédération Wallonie-

Bruxelles et par mon ministère pour lutter contre la précarité étudiante de manière ciblée, en soutenant prioritairement les publics les plus fragilisés. D'autres chantiers ont été évoqués, notamment la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), pour lutter contre l'allongement des études, qui affecte en premier lieu les étudiants précaires. Ce point a été approuvé par le gouvernement en première lecture la semaine dernière.

M. Hervé Cornillie (MR). – La lecture intégrale de l'avis de l'ARES est particulièrement instructive. Dans la mesure où l'ensemble des acteurs sont représentés dans cet organisme, y compris la FEF, il faudra tenir compte de son avis dans le cadre de nos travaux. C'est évidemment le travail du parlementaire à l'égard du gouvernement, mais c'est aussi le travail des parlementaires au sein du groupe de travail consacré à la précarité.

Il est évident que nous devons répondre à la précarité étudiante en apportant des solutions multifactorielles; vous avez d'ailleurs évoqué, Madame la Ministre, l'ensemble des aides directes et multiformes que vous avez instaurées. Il faudra travailler avec les acteurs de terrain et tirer profit de leur expertise dans une relation de confiance. Visiblement, les mesures ciblées sont les plus efficaces pour réduire cette inacceptable précarité étudiante. Nous poursuivrons donc nos travaux à partir de cet avis de l'ARES.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Cet avis de l'ARES traduit aussi la préoccupation de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur quant à l'urgence de prendre des mesures fortes pour lutter contre la précarité étudiante. Ils proposent plusieurs mesures, dont certaines figurent déjà dans la DPC, ce qui est particulièrement intéressant. C'est notamment le cas de l'extension du gel du minerval, l'augmentation du montant des allocations d'études et du nombre d'étudiants bénéficiaires, l'automatisation du droit de bénéficier de ces allocations et le financement de l'enseignement supérieur inclusif. Ces mesures sont très intéressantes et j'espère qu'elles seront mises en œuvre le plus rapidement possible. Pour cela, il faudra débloquer les moyens financiers nécessaires, qui devront s'ajouter aux moyens prévus pour répondre à l'urgence. Nous devons travailler sur les deux tableaux, ce que nous nous efforçons de faire depuis le début de la crise. Un effort structurel doit être fait. Des premières propositions ont été émises lors du conclave budgétaire, mais il faut aller plus loin. Nous y travaillerons dans le cadre du groupe de travail avec l'ensemble des forces politiques du Parlement afin d'aboutir à des mesures ambitieuses.

M. Martin Casier (PS). – Dans son rapport, l'ARES accorde une attention toute particulière à l'autonomie et aux aides différenciées. Ce sont des priorités que nous partageons entièrement, mais qu'il faut nuancer à la lumière des auditions aux-

quelles nous avons procédé. Nous avons pu constater que cette autonomie et ces aides différenciées créent aussi des situations d'inégalité, parce que les institutions n'agissent pas toujours de la même manière face à des situations identiques. Nous devons donc être particulièrement attentifs à la légitime demande d'autonomie des acteurs, mais aussi aux réalités qui en résultent concrètement. Lorsque nous avons parlé des effets que pouvait avoir la lutte contre la pauvreté et écouté les retours d'expérience de la FEF, nous avons constaté une contradiction. Les relations avec les CPAS s'en trouvent aussi compliquées; nous ne pouvons pas demander à tous les CPAS du pays de savoir ce que chaque institution fait. Il y a là des points à ne pas perdre de vue, même s'il est légitime que l'ARES rende un avis sur ces questions.

Pour le reste, je suis heureux de constater que différents éléments de l'avis de l'ARES se retrouvent explicitement dans la DPC. C'est une bonne nouvelle, car cela signifie que les choix politiques posés par cette majorité sont les bons. Toutefois, j'aimerais vous encourager, Madame la Ministre, à réfléchir pour que des actions soient entreprises dès la rentrée prochaine, car s'il existe bien des besoins urgents, il existe aussi des besoins structurels que nous ne pouvons pas remettre aux calendes grecques. D'ici la rentrée prochaine, nous devons faire en sorte de déployer des mesures structurelles concrètes qui participeront à une réduction de la précarité étudiante. Bien entendu, aucune mesure ne constitue à elle seule une solution miracle; c'est la multiplicité de ces actions qui permettra de combattre la précarité. Nous aborderons cette question lors de la réunion du groupe de travail et j'espère que nous pourrions revenir vers vous avec des recommandations claires dans les prochaines semaines.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je ne vais pas relancer le débat sur les mesures ciblées et les mesures linéaires. Vous aurez compris que je ne suis pas d'accord avec les arguments avancés. Concernant les propositions de l'ARES, il me semble que nous avançons dans le bon sens; la mobilisation étudiante n'y est certainement pas pour rien. Je tiens quand même à dire que certaines propositions sont assez minimalistes. Je ne nie pas que la proposition visant à geler le minerval à un maximum de 836 euros constitue un progrès, mais je ne la trouve pas très ambitieuse. Bien sûr, d'autres aspects sont positifs. Par ailleurs, vous avez rappelé que la FEF faisait partie de l'ARES; néanmoins, les revendications de la FEF en tant qu'institution autonome vont beaucoup plus loin que celles de l'ARES. Dès lors, même si la FEF soutiendra les propositions avancées dans le rapport, je ne pense pas qu'elle sera entièrement satisfaite par rapport à ses propres revendications.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu dans vos réponses que les mesures prises ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'enveloppe de refinancement et que ce n'est donc

pas là que se trouve la compensation. Celle-ci viendra de moyens nouveaux.

Plus fondamentalement, je voudrais redire que l'accès aux études supérieures doit être un droit pour n'importe lequel de nos concitoyens. Quand on ouvre un droit et qu'on veut le garantir, il faut prévoir les moyens adéquats. Dans ce cadre, je tiens à rappeler la hiérarchie des mesures à adopter: il faut d'abord instaurer des mesures de sécurité sociale ou des mesures sociales. Ce n'est qu'ensuite, comme l'avis de l'ARES le confirme, que viennent les mesures prises par la Communauté française. Ces mesures sont subsidiaires par rapport aux dispositifs sociaux ou de sécurité sociale existants. Il faut dès lors éviter de demander à la Communauté française de répondre à des questions qui ne relèvent pas de ses compétences.

Par contre, pour que les moyens mis en œuvre par la Communauté française soient efficaces dans le cadre des services sociaux, il faut que chacun, à son niveau, se sente mobilisé par le besoin de garantir le filet social nécessaire à chacun de nos concitoyens. La précarité des étudiants est avant tout un combat de sécurité sociale; c'est aussi là que nous devons mettre en œuvre nos convictions.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h45 et reprise à 15h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.10 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi du décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (décret "Open access")»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le décret du 3 mai 2018 visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (décret «Open access») est une avancée majeure de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'ère de l'*open access*, qui s'impose progressivement parmi les législations des principaux États producteurs de recherches scientifiques. Ce décret prévoit désormais que les résultats de la recherche issue d'un financement public émanant de la Communauté française – même partiellement – sont rendus accessibles librement et sans entrave par un archivage numérique institutionnel. Lorsque l'éditeur l'exige par contrat, une période d'embargo peut toutefois être maintenue, sans que celle-ci ne puisse dépasser six

à douze mois en fonction du domaine de la publication.

Vu l'incidence de ce décret pour les établissements, les chercheurs et les éditeurs, la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a été chargée d'en assurer le suivi et l'évaluation, en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française. À cette fin, les institutions de recherche sont tenues d'adresser à l'ARES un rapport annuel relatif aux coûts de publication qu'elles ou leurs chercheurs ont consentis. L'Académie établit une version consolidée de ces rapports qu'elle transmet au gouvernement, avec d'éventuelles recommandations.

Madame la Ministre, ce 1^{er} avril, le gouvernement a pris connaissance d'un rapport de suivi relatif à ce décret «*Open access*». Il vous a chargé de sa publication sur le site internet de l'ARES ainsi que de créer un groupe de travail destiné à établir un rapport spécifique «incluant la définition des listes générées par l'archive numérique, qui doivent servir de base à l'évaluation de la production scientifique et [de] ce qu'elles doivent contenir ainsi que le mandat d'évaluation pour le prochain exercice». Quelles sont les principales conclusions du rapport de suivi que vous avez soumis au gouvernement? Plus spécifiquement, quels sont les enseignements qui ont conduit le gouvernement à créer un groupe de travail avec ces missions spécifiques? Le rapport consolidé de l'ARES formule-t-il des recommandations? Si oui, lesquelles? Sur la base des rapports transmis par les institutions de recherche, les coûts de publication auxquels doivent consentir les chercheurs ont-ils diminué? Le cas échéant, dans quelles proportions?

Lors d'auditions organisées par la commission de l'Enseignement supérieur, l'Association des éditeurs belges (ADEB) avait exprimé les craintes du secteur, dont le modèle économique est fragilisé par le développement du numérique et de l'*open access*. Le rapport de suivi analyse-t-il l'incidence de l'application du décret sur l'évolution du marché belge de l'édition scientifique? Bien qu'il soit sans doute prématuré de formuler des conclusions, peut-on déjà identifier quelques premières tendances? Le risque de baisse du nombre d'éditions conduit-il à une baisse de la notoriété des recherches effectuées dans nos universités? Une évaluation a-t-elle été menée sous cet angle? L'article 9 du décret dispose que l'ARES «établit une version consolidée des rapports annuels et les transmet au gouvernement qui se charge de leur publication annuelle». Tous ces rapports ont-ils bien été publiés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.
– Le rapport déposé au gouvernement est la version

consolidée des rapports annuels établis par les établissements. Il est publié dans son intégralité sur le site de l'ARES. Les principales conclusions de ce rapport portent sur la progression, depuis 2018, des frais de publication dans les budgets de recherche et sur l'augmentation de la part des articles en accès ouvert dans les archives institutionnelles.

Ce rapport met en avant une certaine ambiguïté concernant les listes de publication qui doivent être utilisées pour servir de base à l'évaluation de la production scientifique et ce qu'elles doivent contenir. Un groupe de travail a été créé avec l'ambition de lever cette ambiguïté et de mieux cibler l'évaluation pour la suite, à travers une approche participative. Le but est d'avoir une évaluation plus fine portant sur des aspects jugés pertinents et utiles par les parties prenantes. Le rapport consolidé de l'ARES formule une série de recommandations adressées aux établissements d'enseignement supérieur, aux bailleurs de fonds dans le domaine de la recherche et au pouvoir politique.

En ce qui me concerne, je veillerai avant tout à rester vigilante à la question des frais de publication. Ceux-ci augmentent et grèvent les budgets de la recherche, ce qui s'explique sans doute en partie par le fait que depuis le vote du décret, les établissements ont élaboré et amélioré les dispositifs leur permettant d'identifier ces frais. Du recul est encore nécessaire pour analyser cette évolution. Le rapport de suivi n'analyse pas l'incidence de la mise en œuvre du décret sur l'évolution du marché belge de l'édition scientifique. Élargir l'objet de l'évaluation pour tenir compte des effets du décret sur les éditeurs impliquerait de prévoir un budget important et de faire appel à des évaluateurs externes pour garantir l'impartialité de cette évaluation.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, j'entends bien que l'étude du marché belge et la prise en compte des impacts chez les éditeurs auraient des conséquences. Il ne serait peut-être pas inintéressant de le faire, en collaboration avec la ministre de la Culture, chargée du suivi et du soutien aux éditeurs. Il y a un enjeu derrière l'*open access* et l'accessibilité des recherches pour tous, que je soutiens. Mais les éditeurs scientifiques sont importants et il ne faudrait pas que la notoriété des auteurs des publications et des institutions de recherche en pâtisse.

1.11 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Formation et conditions de travail des médecins assistants»

1.12 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conditions de travail des médecins assistants candidats spécialistes dans les hôpitaux universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.13 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sort des médecins assistants candidats spécialistes»

1.14 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des médecins assistants en formation»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (Assentiment)

Mme Alda Greoli (cdH). – Les discussions en cours entre les fédérations hospitalières et les représentants des médecins sur l'amélioration et l'harmonisation des conditions de travail des assistants semblent dans une impasse. En effet, la dernière proposition déposée sur table par les fédérations hospitalières suscite de vives critiques du Comité interuniversitaire des médecins assistants candidats spécialistes (CIMACS), rejoint par l'Association belge des syndicats médicaux (ABSyM).

Le CIMACS dénonce de graves manquements qui doivent, à ses yeux, être corrigés par des revendications fondamentales, par exemple un contrat de travail, le droit à des allocations en cas d'arrêt ou de maladie, ou encore un contrôle du nombre d'heures effectuées. Il dénonce par ailleurs une proposition qui limiterait l'aspect formatif du stage. De son côté, l'ABSyM propose des conditions de travail alignées sur celles des médecins généralistes en formation – 3 700 euros brut par mois la première année pour 48 heures par semaine, avec des heures supplémentaires payées à 125 %. Les fédérations hospitalières pointent quant à elles les difficultés financières auxquelles les cliniques sont

structurellement confrontées et qui ont été aggravées par la pandémie de la Covid-19.

Madame la Ministre, bien qu'il s'agisse d'une concertation sociale qui ne relève pas principalement de vos attributions, avez-vous pris, en vos qualités de ministre de l'Enseignement supérieur et des Hôpitaux universitaires, des initiatives qui permettraient de relancer ces discussions à l'heure où les représentants des candidats spécialistes évoquent de possibles grèves, pour le moins malvenues dans le contexte de crise sanitaire? Avez-vous reçu les représentants des médecins assistants candidats spécialistes et les fédérations hospitalières? Que ressort-il de ces éventuels échanges?

Plus spécifiquement, qu'en est-il des critiques du CIMACS à l'égard du caractère peu formatif des masters de spécialisation en sciences médicales? Comment la qualité de ces formations est-elle évaluée, au-delà des conditions de travail? Sont-elles, par exemple, soumises à l'évaluation du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) ou de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)? Le cas échéant, de quand datent ces éventuelles évaluations? Quelles en étaient les conclusions ou recommandations?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je ne vous apprends évidemment rien: les médecins assistants candidats spécialistes travaillent dans des conditions souvent très difficiles. Ils enchaînent les gardes et les heures supplémentaires, parfois jusqu'à 100 heures par semaine, heures qui sont parfois non déclarées et non rémunérées au détriment de leur santé et de celle de leur patient. Cette situation n'est pas tenable! La dernière commission paritaire a mis le feu aux poudres puisque les fédérations hospitalières ont mis sur la table un contrat d'exécution de stage jugé aberrant par les médecins assistants candidats spécialistes, sans contrôle du temps de travail, sans protection sociale et sans rémunération des heures supplémentaires en dessous de 60 heures par semaine.

Le CIMACS s'oppose fermement aux propositions émises par les fédérations hospitalières par le biais de cartes blanches, de lettres aux directions et aux politiques, de pétitions, et d'articles détaillés publiés dans la presse. Ses revendications sont claires et tout à fait légitimes, encore davantage au vu de la crise sanitaire et de leur présence en première ligne face à la Covid-19. C'est vrai, et vous l'avez déjà dit, le débat portant sur les conditions de travail des médecins assistants candidats spécialistes dépend en grande partie du pouvoir fédéral. Mais apparemment, le blocage viendrait des hôpitaux universitaires qui encadrent 70 % des médecins assistants candidats spécialistes.

Je me permets de vous interroger aujourd'hui dans le cadre de vos compétences liées aux hôpitaux universitaires qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si nous avons appris la semaine dernière que les hôpitaux académiques se disaient prêts à ouvrir le dialogue et que le ministre

fédéral de la Santé publique était disposé à débloquer des moyens supplémentaires, ce qui est de bon augure.

Avez-vous pris connaissance des revendications des médecins assistants candidats spécialistes? Quelle position adoptez-vous face à ce nouveau «contrat d'exécution d'un plan de stage de spécialisation» proposé par les fédérations hospitalières? Ne constitue-t-il pas une claque pour nos jeunes médecins? Quelles initiatives avez-vous prises afin de pallier cette situation déplorable et de renouer le dialogue entre les différentes parties? Quels sont les contacts pris avec le niveau fédéral notamment dans le cadre de ces fameux moyens supplémentaires annoncés fin de semaine dernière par le ministre de la Santé publique?

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, à la suite de toutes les discussions et négociations en cours, le CIMACS dénonce «un pot-pourri des pires réglementations qui sévissent actuellement dans les différents hôpitaux belges, pour justifier les abus qui ont lieu». Ces propos durs semblent justes quand on connaît les propositions sur la table des discussions en termes d'heures de travail, de congé de maladie, etc. Il est absolument inimaginable de constater que ces médecins assistants candidats spécialistes tomberaient, dès le premier jour de maladie, sous le coup de la mutuelle, perdant ainsi 40 % de leur salaire. Aucun travailleur, dans aucun secteur, ne peut accepter une telle situation. C'est pourtant ce qui est sur la table des négociations.

Je ne prends que cet exemple pour ne pas être trop long, mais c'est particulièrement inquiétant. Tout cela se passe évidemment dans un contexte qui n'est pas anodin. Si les circonstances étaient déjà graves en dehors de la pandémie actuelle, ces propositions sont faites de surcroît en pleine troisième vague de la crise sanitaire. Quel est ce message envoyé à des personnes qui ont décidé de se dévouer pour la santé des citoyens? Cela revient en fait à leur dire de ne pas se lancer dans cette carrière! Toutes ces femmes et ces hommes qui ont voulu s'engager pour la santé seront dégoûtés. Voilà ce qui est en train de se passer et c'est grave parce que nous avons besoin de ces médecins aujourd'hui, mais aussi pour demain comme un élément essentiel de nos secteurs de soins. Ils et elles seront nos spécialistes de demain. Nous avons donc absolument besoin de conserver des vocations, d'avoir ces professionnels qui exercent un métier qui n'est pas un sacerdoce. Nous devons aussi donner des perspectives à ces jeunes.

Je ne rappellerai pas l'ensemble du contexte étant donné que mes collègues l'ont déjà fait. Nous en sommes à un point où les propositions actuelles ne sont tout bonnement pas acceptables. En tant que ministre responsable des hôpitaux universitaires, pouvez-vous faire le point sur les négociations en cours? Quel est votre regard sur les propositions émises par les fédérations des hôpitaux? Avez-vous rencontré le CIMACS afin de prendre connaissance

de ses revendications? Êtes-vous au courant d'abus au sein de certains de nos hôpitaux universitaires? Comment renforcer les contrôles, afin d'éviter une accumulation des situations d'exploitation? Les propositions aujourd'hui sur la table ne sont pas des inventions sorties de nulle part. Elles sont le reflet de situations de travail qui existent dans certains hôpitaux et que d'aucuns voudraient généraliser. Si je savais que la situation des médecins assistants candidats spécialistes était difficile, je ne mesurais cependant pas l'ampleur du problème. Je le dis en toute honnêteté, j'ai été véritablement choqué de cette situation.

Quels sont les recours dont disposent les médecins assistants candidats spécialistes qui sont victimes de pareils abus? De manière plus générale, il convient de concevoir un nouveau cadre de formation réglant les modalités d'encadrement et le volume horaire maximal pouvant être presté. Une réflexion globale sur les stages est-elle en cours au sein de votre cabinet ou, plus largement, à d'autres niveaux de pouvoir, afin d'assurer des conditions de travail décentes aux médecins assistants candidats spécialistes ainsi qu'aux autres stagiaires? L'amélioration de notre système de santé ne pourra passer que par le respect de son personnel. Il faut le rappeler aujourd'hui plus que jamais. Nous ne pouvons dès lors pas tolérer ce qui se passe pour l'instant dans certains hôpitaux.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Les représentants des médecins assistants candidats spécialistes, c'est-à-dire des médecins qui sont en train de se former dans une spécialité, ont lancé une pétition et écrit une carte blanche pour dénoncer leur situation. De manière générale, les médecins assistants candidats spécialistes ont un statut un peu hybride qui les rend très vulnérables. Il leur est très difficile de résister à la pression puisque leur maître de stage est aussi leur employeur. S'ils s'opposent à leurs conditions de travail, ils prennent le risque de voir leur stage recevoir une mauvaise évaluation et donc leur formation compromise. En temps normal, les conséquences de cet état de fait sont déjà très dures. Des semaines qui peuvent durer jusqu'à 72 h et parfois même beaucoup plus. Une pression énorme, des responsabilités qui ne devraient pas être les leurs, une fatigue qui en devient dangereuse pour les patients et souvent l'impossibilité de suivre les formations prévues, ce qui est dangereux pour les futurs patients.

Avec la crise sanitaire, leur situation s'est encore aggravée. La mise sous pression du système hospitalier s'est évidemment en partie répercutée sur eux. Ils ont néanmoins pris leurs responsabilités et assuré plus que leur part de boulot. Et c'est après une telle séquence que les fédérations d'hôpitaux proposent des modifications de contrat qui libéralisent, si c'était possible, davantage encore leur statut. Selon les médecins assistants candidats spécialistes, il s'agit d'une sorte de compilation des pires pratiques des différents hôpitaux: aucune ré-

munération pour les gardes et les heures supplémentaires en dessous de 60 h par semaine, pas de contrôle horaire, moins de jours de congé, etc. Or, ces jeunes médecins méritent notre respect et notre soutien, en tant que travailleurs, mais aussi que futurs spécialistes. Si leur état mental et physique laisse à désirer, il va de soi que les patients actuels et futurs pourraient en faire les frais.

En tant que ministre de tutelle des hôpitaux universitaires, vous êtes en partie concernée par le sort de ces médecins assistants candidats spécialistes. Avez-vous pris connaissance de la carte blanche et de la pétition? Avez-vous rencontré des représentants de ces jeunes médecins? Si oui, que leur avez-vous répondu? Des pistes d'action sont-elles à l'étude? Quels sont les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer la situation? Quelles sont vos ambitions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Messieurs les Députés, je traiterais donc ensemble vos différentes questions qui portent sur la formation et les conditions de travail des médecins candidats spécialistes. Ce sujet est en effet d'actualité. La négociation en vue de l'harmonisation de la convention de stage passée entre les candidats spécialistes, les maîtres de stage et les gestionnaires hospitaliers est dans l'impasse. Les positions du CIMACS, soutenues par l'ABSyM, et les fédérations hospitalières semblaient en effet inconciliables lorsque vos questions ont été déposées.

J'ai effectivement été sensibilisée à cette problématique au tout début de mon mandat, donc bien avant la crise actuelle, puisque j'avais demandé à rencontrer des représentants du CIMACS. Je vous rejoins pour souligner le rôle important joué par les médecins candidats spécialistes dans le fonctionnement de nos hôpitaux et les remercie pour le dévouement dont ils ont fait preuve dans la crise sanitaire actuelle. J'insiste aussi sur le fait que leurs conditions de travail doivent être compatibles avec une formation de qualité. Cependant, vous me prêtez des pouvoirs que nos nombreuses réformes constitutionnelles ne m'ont pas conférés.

Pour les hôpitaux universitaires, mes compétences portent sur le financement des infrastructures et des équipements, ainsi que sur l'agrément de l'hôpital, de ses services, fonctions et programmes de soins, en conformité avec les normes architecturales et fonctionnelles fixées par l'État fédéral. Elles ne portent donc pas sur l'agrément et le contrôle des services de stage pour la formation médicale spécialisée. Les normes pour la reconnaissance d'un maître de stage ou d'un service de stage sont en effet fixées par le gouvernement fédéral, sur avis d'une instance fédérale, le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins

généralistes (CSMSG). Il en va de même pour l'agrément pour cinq ans (renouvelable) ou de l'éventuel retrait d'agrément d'un maître de stage ou d'un service de stage.

C'est également l'autorité fédérale qui est compétente pour la fixation des critères de formation pour la reconnaissance des médecins spécialistes et par conséquent, pour la fixation des conditions de travail des médecins candidats spécialistes. Je ne suis donc malheureusement pas partie prenante dans les négociations en cours et il ne m'appartient pas de me prononcer à ce stade sur les positions des uns et des autres.

J'ai cependant d'autres responsabilités, notamment celles de l'agrément des professionnels de santé et de l'enseignement supérieur, ce qui m'amène à évoquer la question relative à la qualité de la formation des médecins spécialistes. Nos commissions d'agrément des médecins spécialistes ont pour mission de valider les plans de stage introduits par les candidats, d'en surveiller l'exécution annuelle – tant par le maître de stage que par le candidat spécialiste – et de proposer, à l'issue de la formation, l'agrément en tant que spécialiste.

Il n'y a pas eu d'évaluation de la qualité de l'AEQES, celle-ci se limitant aux formations de base. Quant au KCE, il a édité un rapport en 2010 qui se borne pour l'essentiel à décrire la situation. En revanche, les candidats spécialistes peuvent réaliser eux-mêmes l'évaluation de la qualité de leur formation. Il est en effet légalement prévu qu'ils introduisent annuellement un rapport confidentiel auprès de la commission d'agrément portant sur la qualité du stage et les conditions de leur formation. Ces rapports sont examinés par la commission et si d'éventuels manquements sont relevés dans le chef du maître de stage, le dossier peut être transmis pour enquête au conseil supérieur responsable de la proposition d'agrément du maître de stages. À ma connaissance, trois dossiers ont été ouverts depuis le début de cette année.

En cas de litige, j'ajoute que des plaintes peuvent être déposées, aussi bien par les maîtres de stages que par les candidats spécialistes, auprès de la commission d'agrément, voire, en cas d'appel, auprès du conseil supérieur. S'ils estiment que des manquements existent par rapport à la qualité de leur formation ou à leurs conditions de travail, j'encourage les candidats spécialistes à utiliser tout le dispositif légal à leur disposition. Leur dossier sera traité en toute équité. À la suite d'une réunion tenue avec le CIMACS à mon cabinet et relative à d'éventuels dysfonctionnements des commissions d'agrément, mon administration a sollicité ces dernières le 15 décembre dernier pour qu'elles lui transmettent des dossiers litigieux concrets. À ma connaissance, à ce jour, aucun dossier n'a encore été introduit.

Pour conclure, je soulignerais que la formation des médecins spécialistes est un problème évidemment complexe qui anime régulièrement la

littérature médicale internationale. Cette formation est essentiellement pratique. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre le nombre de situations cliniques qu'il faut avoir rencontrées et le nombre d'actes qu'il faut avoir eu l'occasion de réaliser pour être bien formé. Tout cela implique un certain nombre d'heures de présence en clinique de jour et en urgences de nuit tout en ayant une charge de travail globale qui reste, humainement, acceptable et reconnue. Je viens d'écrire en ce sens au ministre fédéral de la Santé publique, Frank Vandebroucke, en soulignant le rôle crucial de nos candidats spécialistes et en attirant son attention sur la nécessité absolue de trouver des conditions de travail équitables et compatibles avec une formation de qualité. D'après les réponses qu'il a fournies récemment à la Chambre des représentants, une issue favorable semble se dessiner.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je comprends évidemment que vos compétences sont limitées par la structure institutionnelle de notre pays, où la plupart des moyens sont détenus par le pouvoir fédéral. C'est avant tout à ce niveau que le travail doit être mené; c'est d'ailleurs ce que font nos collègues du groupe Ecolo-Groen, qui ont déposé une proposition de loi sur les conditions de travail des médecins assistants candidats spécialistes. Leur situation est intenable et le projet de convention laisse la porte ouverte à encore plus d'abus et à des inégalités accrues de rémunération et de conditions de stages entre hôpitaux. En outre, ce projet ne prévoit toujours pas un statut social complet. Les médecins assistants candidats spécialistes sont pourtant indispensables et constamment en première ligne, encore plus ces derniers mois. S'il convient de mener un travail à l'échelon fédéral pour activer les leviers nécessaires, je suis heureux d'entendre que des actions sont également possibles en Fédération Wallonie-Bruxelles et que vous avez pris des initiatives. Nous devons tout mettre en œuvre à notre niveau afin de soutenir au maximum les médecins assistants candidats spécialistes, fût-ce par le dialogue ou des actions parfois à portée plus réduite, voire symbolique, mais qui ont aussi leur importance. Je compte réellement sur vous pour agir en ce sens.

M. Martin Casier (PS). – Nous sommes bien conscients du cadre institutionnel. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le courrier que vous avez transmis à M. Vandebroucke. Je suis heureux d'entendre d'après sa réponse qu'une issue positive ait été possible. Je vous remercie d'avoir rappelé les procédures en cas de problèmes ou d'abus. Plus largement, ce dossier souligne toutes les difficultés liées aux stages. Pour les médecins assistants candidats spécialistes, c'est d'autant plus particulier qu'ils se trouvent dans un milieu de travail spécialement exigeant et complexe. Nous constatons toute la nécessité d'encadrer les stages et conventions, de clarifier les conditions de travail ainsi que les rapports d'employeur à stagiaire et avec l'institution.

Il importe aussi de travailler sur la question des stages dans d'autres disciplines. Je vous encourage, dans vos compétences et dans les limites du cadre institutionnel, à utiliser tous les leviers possibles pour améliorer ces conditions de travail dans les meilleurs délais et en tout cas à vous assurer qu'elles n'empirent pas.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, nous avons de nouveau affaire à la lasagne institutionnelle. Il est vrai que l'État fédéral est essentiellement compétent dans ce domaine. D'ailleurs, ce n'est pas une mauvaise chose que les normes et les critères de formation soient fixés par le pouvoir fédéral. Mais la situation actuelle est intenable pour les médecins assistants candidats spécialistes. Le problème est que l'employeur et le maître de stage sont la même personne. Il y a là un problème d'harmonisation des compétences. Il est important que vous puissiez valider les plans de stage et que la Communauté française soit compétente pour ce faire.

Sur l'évaluation de la qualité, vous avez dit que les médecins assistants candidats spécialistes pouvaient eux-mêmes procéder à une évaluation anonyme. C'est vrai, mais nous ne parlons pas non plus de dizaine de milliers de personnes. Je ne suis pas sûr qu'une évaluation anonyme faite par les médecins assistants candidats spécialistes soit aussi anonyme qu'il n'y paraît. Si certains font état de certaines situations, ils risquent d'être reconnus. Les intéressés ne sont donc sans doute pas très à l'aise de soumettre leur évaluation, même si officiellement, cela se fait sous le couvert de l'anonymat.

Nous devons continuer à avancer sur la question. Vous dites qu'une issue favorable semble se dessiner. Tant mieux, j'en suis heureux. Il faut vraiment prendre en main la situation des médecins assistants candidats spécialistes. Nous devons leur apporter des solutions structurelles.

1.15 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Indispensable soutien à apporter aux postdoctorants»

1.16 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Préavis de grève

de la Centrale générale des services publics (CGSP) Enseignement-Recherche»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – La crise sanitaire a mis en avant l'importance de la recherche pour la société. La situation actuelle a remis la recherche fondamentale au centre de tout le débat sociétal. C'est la recherche qui a notamment permis dans un temps record la découverte des vaccins, qui n'aurait pas pu se faire sans les chercheurs qui sont derrière tous ces projets. Il est donc indispensable de leur donner les meilleurs moyens pour exercer leur travail et aller au bout de leur projet de recherche.

À l'instar des doctorants, les postdoctorants ont été fortement touchés par la crise. Comme les doctorants, ils ont par exemple rencontré des difficultés pour accéder à leur terrain de recherche, notamment du fait de l'annulation de séjours à l'étranger. À la suite des mesures de confinement, certains postdoctorants ont dû s'occuper de leurs enfants en bas âge – davantage que les doctorants, étant donné leur âge plus avancé –, ce qui n'a pas rendu leurs conditions de travail optimales. Leur travail a donc été fortement impacté par la crise. Il me semblerait qu'on ne peut plus logiquement qu'ils puissent jouir d'aménagements spécifiques afin de pouvoir aller au bout de leur projet.

La situation de travail des postdoctorants a été affectée au quotidien tout d'abord, mais aussi à plus long terme. S'il est vrai que les postdoctorants ne sont pas tenus comme les doctorants de remettre une thèse dans un délai précis, ils sont en revanche tenus de respecter des contrats de travail d'une durée de deux à trois années et leur carrière est soumise à une évaluation par leurs pairs, c'est-à-dire malheureusement encore trop souvent à leurs publications. Or, à partir du moment où ils prennent du retard dans leur projet de recherche, ils prennent du retard dans leurs publications et se mettent dès lors en difficulté pour leur évaluation en fin de contrat.

Madame la Ministre, dans ce cadre, vous avez récemment reçu une lettre des différents syndicats. Avez-vous pris connaissance de ce courrier qui défend la juste cause des postdoctorants? Quelles mesures avez-vous déjà prises pour leur apporter le soutien nécessaire? Enfin, quelles mesures supplémentaires sont à l'étude pour leur permettre de faire face à ces situations tout à fait exceptionnelles qui, à mon sens, ne peuvent pas affecter leur carrière, surtout que les impacts se feront sentir sur le long terme?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Ce 20 avril, la Centrale générale des services publics (CGSP) Enseignement-Recherche a déposé un préavis de grève à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Les travailleurs ont été nombreux à se mobiliser afin de dénoncer les conditions de travail des chercheurs, doctorants et postdoctorants en cette

période de Covid-19 et de formuler plusieurs revendications. Ils demandent notamment que l'employeur mette à disposition l'aide, les instruments et les matières nécessaires à l'accomplissement du télétravail. En effet, aujourd'hui, les chercheurs doivent assumer eux-mêmes les coûts du télétravail tels que le chauffage, l'électricité, les locaux, etc. Ils n'ont pas reçu de réponse à ces demandes de la part de la rectrice. Ils souhaitent aussi que l'aide aux doctorants soit revue et prolongée dans le temps, en tenant compte de la circonstance exceptionnelle de la crise. Ils regrettent que l'aide soit limitée à trois mois et estiment que les besoins pouvaient clairement monter jusqu'à six mois.

Les postdoctorants, et les chercheurs dépendant du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), eux, n'ont bénéficié à ce jour d'aucune aide spécifique, alors qu'ils ont été tout autant frappés par la crise. De manière générale, ils regrettent que l'arrêt du gouvernement de la Communauté française du 28 janvier 2021 relatif à la prolongation des bourses doctorales accordées par le F.R.S. -FNRS et ses fonds associés ainsi que par les universités francophones ne prenne en compte ni les difficultés psychologiques ni l'adaptation très lourde liée au passage aux cours en ligne.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce communiqué et de ce préavis de grève? Avez-vous eu un contact avec le syndicat et avec l'ULB? Si oui, que leur avez-vous répondu? Avez-vous connaissance d'autres universités où des problèmes similaires se posent? Quelles sont les mesures que vous pouvez prendre pour soutenir les chercheurs dans cette période compliquée?

M. Martin Casier (PS). – En écoutant M. Kerckhofs, j'ai remarqué que je n'ai pas actualisé mes questions. En effet, il y a eu entre-temps un appel des sections enseignement et recherche de la CGSP à un arrêt de travail le 26 avril 2021. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce préavis? D'autres universités ont-elles formulé des revendications similaires? Avez-vous rencontré la CGSP afin d'évoquer ces revendications? Par ailleurs, il y a deux mois dans l'une de vos réponses, vous m'aviez informé que votre cabinet avait rencontré les représentants des syndicats qui devaient revenir vers vous avec des informations complémentaires afin de vous permettre de mieux appréhender l'impact de la crise chez les postdoctorants. Un mois après cette réponse, avez-vous eu l'occasion de prendre connaissance de ce retour et de mieux mesurer l'impact de la crise chez les postdoctorants? Avez-vous pris des mesures spécifiques? Ne faudrait-il pas réfléchir à la prolongation de certains mandats lorsque cela peut se justifier moyennant certaines conditions à définir? Est-ce que des mesures complémentaires sont prévues pour soutenir les chercheurs en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide

à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J’ai eu connaissance de ce mouvement de grève qui semble limité pour l’instant à l’ULB. Mon équipe a bien rencontré l’ensemble des syndicats pour discuter plus en détail de leurs attentes. J’ai conscience du fait que la recherche scientifique a été touchée, au même titre que toutes les activités, par cette crise sans précédent. Je suis bien consciente des difficultés que les chercheurs ont rencontrées ces douze derniers mois.

Parallèlement, une aide automatique et égale pour tous ne semblait pas la bonne façon d’apporter un soutien, puisque tous n’ont pas été touchés de la même façon. C’est pourquoi une prolongation systématique de toutes les bourses n’est pas envisagée. Les universités ont déjà dégagé des moyens sur fonds propres pour aider, au cas par cas, les chercheurs en difficulté, en ce compris à l’ULB.

De son côté, le gouvernement n’est pas resté inactif, étant donné qu’il a dégagé, le 28 janvier 2021 déjà, un premier budget à l’intention des doctorants pour un montant de 3 868 800 euros. Le but est de prolonger certaines bourses pour les personnes fortement touchées par la crise dans le déroulement de leurs recherches servant de base à leur thèse. Les demandes introduites sont en cours d’évaluation par les universités et le FNRS. Le processus touche donc à sa fin.

Lors du conclave budgétaire de la semaine dernière, une deuxième enveloppe de 4,2 millions d’euros a été dégagée pour soutenir les postdoctorants. L’intention est d’accorder à ces jeunes chercheurs une allocation qui leur permettrait de stimuler leur carrière. Les modalités précises du dispositif seront définies prochainement. Si le FNRS pouvait faire de même pour les chargés de recherches, cela ne permettrait certes pas d’effacer toutes les difficultés liées à la crise, mais au moins de ne pas pénaliser la carrière de nos chercheurs sur le plan international.

M. Martin Casier (PS). – La prime que vous proposez est bienvenue. Elle ne règlera pas tout, mais elle évitera au moins un impact sur le long terme et c’est l’essentiel. Il serait bon que les postdoctorants ne soient pas confrontés à de la concurrence face aux postdoctorants d’autres pays et au risque que ce faux pas en début de carrière ait un impact à plus long terme.

Votre appel aux assistants de recherche pour le FNRS constitue un très bon point complémentaire. Ces mesures vont dans la bonne direction. Je propose que vous gardiez un œil attentif sur cette situation et évaluiez les besoins spécifiques au cas par cas. J’imagine que l’impact a dû être beaucoup plus grand pour les études de terrain, par exemple en sociologie ou en psychologie, que pour des recherches en physique théorique réalisées derrière un écran.

Je constate en tout cas que vous êtes sur la bonne voie et je ne manquerai pas d’assurer le suivi pour voir comment la situation évoluera dans le temps.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Les propositions qui ont été faites vont sans doute dans le bon sens. Je me réserve le droit de voir comment ces propositions seront accueillies sur le terrain et si les solutions proposées apporteront ou non satisfaction. J’avoue ne pas avoir une maîtrise complète du dossier.

1.17 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants»

1.18 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (Assentiment)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, votre avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants est passé en deuxième lecture au gouvernement la semaine dernière. N’ayant pas encore eu l’occasion de prendre connaissance du texte, j’aimerais vous interroger sur l’avis très défavorable rendu par l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES), le 29 septembre 2020, après la première lecture. Il parle d’une «vision rétrograde de la formation initiale des enseignants» à propos de l’articulation entre théorie et pratique et évoque «des déséquilibres qui diminuent fortement l’intérêt et la valeur ajoutée de la collaboration et de l’échange d’expertise entre formes d’enseignement.»

Selon le communiqué de presse du gouvernement, vous avez retravaillé le projet pour une deuxième lecture sur la base de vastes concertations avec le secteur. Je suppose que vous avez tenu compte de l’avis de l’ARES. En outre, au mois d’octobre dernier, une pétition a été lancée par les

enseignants des hautes écoles pédagogiques, qui déploreraient le fait de ne pas avoir été associés à la concertation sur l'avant-projet de décret. Les avez-vous consultés pour l'élaboration de ce second texte?

Depuis l'adoption en première lecture, dix mois se sont écoulés et votre texte a été adopté en deuxième lecture. Quelles concertations ont eu lieu avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement obligatoire avant de procéder à cette deuxième lecture? Quelles réponses le projet de décret apporte-t-il aux remarques de l'ARES et des enseignants des hautes écoles pédagogiques? Comment avez-vous fait évoluer le texte? Le groupe de travail intercabineaux consacré à l'analyse budgétaire vous a-t-il remis ses conclusions sur le mécanisme de financement des institutions et la viabilité financière de la réforme? Bien que vous ne soyez pas chargée des négociations sectorielles dans l'enseignement, votre projet de décret est directement lié à celles-ci. Quelles sont les prochaines étapes de votre travail et de l'intégration de la négociation sectorielle dans votre projet? Un nouvel avis de l'ARES sera-t-il sollicité?

M. Hervé Cornillie (MR). – Au cours de la précédente législature, le décret définissant la formation initiale des enseignants a été voté sans qu'aucune estimation détaillée des impacts budgétaires n'ait été finalisée. En septembre dernier, le secteur a réagi en publiant une carte blanche dénonçant précisément cet impact budgétaire. La complexité de ce décret, sa mise en œuvre et l'éventuelle revalorisation barémique annoncée risquent de couler les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont la situation budgétaire ne peut pas nous laisser insensibles, à l'instar de la formation initiale des enseignants.

Entre-temps, des informations sont parues dans la presse à la suite de vos décisions. Le projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 figurait à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement du 22 avril dernier. Où en sont les discussions à cet égard? En quoi l'esquisse initiale a-t-elle changé après les diverses lectures? La clarté budgétaire, notamment, n'était pas au rendez-vous dans la version initiale. Elle comportait une double porte d'entrée budgétaire: d'une part, l'accroissement du coût de la formation lié à son allongement à quatre années au lieu de trois et, d'autre part, l'impact de la revalorisation barémique qui découle de cet allongement. Quand le projet de décret en question sera-t-il présenté au Parlement? Quelles sont les avancées dans ce dossier? Il s'agit d'un chantier important pour le monde de l'éducation et de l'enseignement et qui doit être mené à bien tout en correspondant à la réalité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

– Les négociations et concertations que nous avons menées à propos du texte adopté en première lecture par le gouvernement en juillet 2020 ont apporté de nombreux enseignements. Elles ont permis d'apporter des modifications substantielles à l'avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019. À l'instar de l'avis rendu par l'ARES, qui comporte un avis minoritaire, les critiques à l'encontre du texte ne sont pas unanimes; elles démontrent que le consensus, s'il a un jour existé sur l'ensemble des mesures du texte, s'est heurté à la réalité de la mise en œuvre complexe de cette réforme pourtant essentielle.

Il est ici principalement question de deux des éléments de la réforme: d'une part, l'articulation entre théorie et pratique et, d'autre part, la soutenabilité budgétaire de cette réforme, tant pour les établissements que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. À propos du premier élément, les avis sont défavorables à la mesure qui consacrait 28 des 55 crédits de la formation pratique au deuxième cycle des sections 1 à 3, car elle affaiblit l'articulation entre la théorie et la pratique et le partage d'expertise à double sens. Tout en conservant l'objectif de mieux soutenir l'entrée dans le métier, ces avis ont été pris en compte et la mesure a été modifiée en profondeur pour introduire une disposition novatrice.

L'entrée dans le métier d'enseignant constitue actuellement une période difficile qui amène un trop grand nombre de jeunes enseignants à abandonner le métier. Un quart des enseignants quittent leur fonction dans la première année d'exercice. De ce fait, nous voulons soutenir et mieux accompagner l'entrée dans la réalité du métier, l'exercice d'une charge professionnelle encadrée à la fois par les opérateurs de la formation initiale des enseignants et par les équipes éducatives et pédagogiques de l'enseignement obligatoire. Cela est rendu possible dès la fin du cursus de la formation initiale des enseignants. Un maximum de 20 des 55 crédits consacrés à la formation pratique organisée pendant le deuxième cycle des sections 1, 2 et 3 pourront être réalisés sous la forme de charges professionnelles. Il en ira de même pour 15 des 30 crédits de la formation pratique de la section 4 ainsi que pour 15 des 20 crédits de la section 5, soit l'agrégation. Cette fin de cursus de la formation initiale est donc une période où pourraient s'articuler la pratique en école et les retours réflexifs avec les maîtres de formation professionnelle et les formateurs à l'université, la haute école ou l'école supérieure des arts. Cette possibilité est essentiellement motivée par l'objectif de mieux accompagner l'entrée progressive dans le métier, mais cette mesure est aussi susceptible d'amortir l'impact inévitable que l'allongement de la formation aura sur la pénurie des enseignants, qui est déjà problématique actuellement.

Ce volet du texte nécessite une concertation approfondie avec les services de l'Administration

générale de l'enseignement et les acteurs institutionnels de l'enseignement avant son entrée en vigueur. Cette disposition ne sera donc pas appliquée en même temps que les autres, et ce, au regard des implications statutaires, organisationnelles et pédagogiques du dispositif, mais aussi de la nécessité d'envisager toutes les articulations utiles avec les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Dès lors, la ministre Désir et moi-même mettons tout en œuvre pour définir un cadre et des conditions adéquates permettant d'inscrire la charge professionnelle en projet dans une dynamique pertinente et porteuse, tant pour la formation des étudiants que du point de vue des besoins du système scolaire et des relations éducatives dans les établissements d'enseignement obligatoire. Une note d'orientation et, le cas échéant, un avant-projet de décret complémentaire seront soumis au gouvernement avant la troisième lecture.

En ce qui concerne le volet budgétaire de la réforme, plusieurs évolutions ont permis de réduire les coûts d'organisation de la formation initiale des enseignants, tout en maintenant les équilibres entre opérateurs, tant sur le plan financier que sur le plan de leur participation à l'organisation des programmes. Par exemple, la réduction du nombre de masters de spécialisation en enseignement a permis de réduire sensiblement les coûts d'organisation, tout en renforçant le principe de l'unicité du métier d'enseignant. La suppression des bacheliers section 4 et la nouvelle répartition des crédits entre opérateurs pour les différents programmes ont aussi permis de diminuer certains coûts en préservant l'équilibre des interventions entre types d'opérateurs, garantissant ainsi un véritable partenariat entre les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts au sein des différents programmes.

Au sujet des aspects barémiques liés à la réforme, les travaux de groupe intercabinets ont permis d'affiner différents scénarios possibles. Ils permettront au gouvernement de poursuivre la réflexion sur la gestion prospective des moyens consacrés à l'enseignement dans son ensemble, l'objectif étant de trouver un équilibre qui nous permette aussi de ne pas plomber la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je prendrai le temps d'examiner les textes quand j'y aurai accès afin de découvrir ces nouvelles articulations. Il me semble intéressant d'intensifier la pratique. Il serait utile d'avoir des avis sur cette entrée dans le monde du travail des futurs enseignants lors de leur dernière année d'études, pendant leurs stages rémunérés. Ce qui manque souvent aux enseignants qui commencent leur première année de pratique, c'est l'accompagnement, le tutorat et l'insertion dans une équipe éducative. Dans ce cadre, le travail collaboratif dans les écoles, les plans de pilotage et l'accompagnement par des enseignants en fin de carrière peuvent jouer un rôle.

Si je comprends l'intérêt d'intensifier l'entrée des enseignants dans le monde du travail dans le cadre de leurs stages, ce système doit aussi être encadré afin qu'ils se sentent moins seuls. Le métier d'enseignant est une des fonctions où la solitude peut peser particulièrement lourd. C'est certainement dans les premières années que le jeune enseignant vit le plus durement cette solitude.

M. Hervé Cornillie (MR). – Vos réponses apportent quelques éclaircissements, Madame la Ministre, mais il faudra examiner les textes plus en détail, car ils sont d'une grande technicité. Je note que la solution dégagée s'inscrit dans une gestion prospective de nos finances publiques, qu'il ne faudrait pas considérer comme une préoccupation secondaire.

Vous avez évoqué la place de la pratique dans le parcours des futurs enseignants, avec la possibilité pour ces derniers d'exercer leur futur métier à travers une charge professionnelle. La question du statut des étudiants en dernière année et des moyens consacrés devra être posée et examinée en temps utile, mais j'y vois une très bonne mesure qui permettra aux intéressés de se rendre compte de la nature de l'enseignement. Cette mesure devrait aussi nous éviter de perdre trop rapidement de futurs enseignants en cours de route. Elle a aussi l'avantage de ne pas aggraver la pénurie d'enseignants.

1.19 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pistes de revalorisation de la formation en soins infirmiers»

1.20 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Coexistence de deux filières pour la formation en soins infirmiers»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (Assentiment)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Pour ceux qui en doutaient encore, la crise sanitaire a mis en exergue l'indispensable travail des infirmières et des infirmiers qui œuvrent notamment dans nos hôpitaux et maisons de repos. Outre leurs qualités professionnelles, la crise a mis en lumière leur cou-

rage face à des conditions qui se sont considérablement dégradées. La crise sanitaire a également révélé certains manquements de notre système de santé. L'un des plus criants est sans aucun doute la pénurie de personnel infirmier. En effet, difficile d'augmenter le nombre de lits en soins intensifs si les hôpitaux ne peuvent faire appel à des infirmiers et infirmières en nombre suffisant!

Comment expliquer cette pénurie? Depuis des années, au-delà des revendications salariales, ces femmes et ces hommes se plaignent de ne pas pouvoir accorder le temps nécessaire à leurs patients et se voient contraints de privilégier la quantité à la qualité. Cet état de fait a eu comme répercussion de démotiver certains infirmiers en service, mais surtout de détourner d'une vocation des jeunes qui, face à cette situation, ont préféré se diriger vers d'autres formations. Ce phénomène a accentué la pénurie actuelle. Face à l'hémorragie observée au niveau de la formation en soins infirmiers, il est grand temps d'agir si nous souhaitons disposer demain d'un système de santé plus résilient. Il est indispensable de réaliser un investissement important dans le secteur de la santé et de reconnaître à sa juste valeur du travail des infirmiers et infirmières.

Madame la Ministre, maintenant que vous avez une vision globale des inscriptions dans ces filières, pourriez-vous nous confirmer la baisse des inscriptions, tant dans l'enseignement supérieur de plein exercice que dans celui de promotion sociale? Connaissez-vous les taux de réussite des étudiants lors de la session d'examens de janvier? Par ailleurs, vous avez déjà annoncé mener une réflexion au sujet de la revalorisation de la formation. Pourriez-vous nous faire un état des lieux de vos concertations avec la ministre de l'Éducation, la ministre de la Santé et d'autres ministres compétents dans le domaine de la santé publique? Par ailleurs, où en sont les réflexions au sein de la commission paramédicale de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, nous avons discuté à plusieurs reprises des pistes à suivre pour revaloriser le métier et la formation d'infirmier. L'une des doléances du secteur des arts infirmiers par rapport à la formation en soins infirmiers porte sur la coexistence de deux filières de formation donnant chacune accès à un titre et à un salaire spécifiques, alors qu'elles mènent finalement toutes deux à un seul et même exercice professionnel. Les jeunes diplômés sont formés différemment et acquièrent des compétences différentes pour accomplir un même travail, mais avec une différence de rémunération. Supposée n'être que temporaire, cette situation dure maintenant depuis plus d'un demi-siècle.

La majeure partie du secteur regrette que ces différentes filières de formation existent toujours à l'heure actuelle. L'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB) qui rassemble 46 organisations

professionnelles issues des trois Régions et Communautés et représente les 140 000 professionnels actifs dans le pays a demandé à plusieurs reprises d'instaurer un titre unique pour la formation d'infirmier bachelier répondant aux exigences européennes et un titre unique d'intermédiaire qualifié répondant aux critères européens du brevet supérieur de formation professionnelle. En d'autres termes, l'UGIB propose que la formation d'infirmier ne soit dispensée que dans une seule filière, celle du baccalauréat. Elle propose également que les personnes désirant s'orienter vers une formation en soins de santé plus courte puissent obtenir un diplôme, un titre, une fonction et un salaire spécifiques – distincts donc de ceux d'infirmier – au sein d'une seconde filière, avec des missions et des tâches définies. Cette proposition permettrait de soulager les infirmiers sur le terrain, sans les concurrencer. Cette solution offrirait l'avantage de dissiper la confusion actuelle sans décourager aucune vocation.

Si les critères d'homologation des infirmiers relèvent d'une compétence du niveau fédéral, la formation, les titres et l'attribution de l'homologation relèvent de votre compétence. Madame la Ministre, quelle est votre vision de ce dossier? Une réforme en ce sens est-elle prévue? Des contacts ont-ils été pris avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir, notamment le niveau fédéral? Quelles sont les pistes de solutions pour garantir une réelle équité entre tous les praticiens de l'art infirmier tout en évitant de renforcer le risque de pénurie? Les conséquences sur le volume de l'emploi sont-elles à l'étude? La pénurie dans ce secteur est importante. Aujourd'hui, d'après «*Le Vif*», le métier d'infirmier fait partie de ceux les plus recherchés par les employeurs du sud du pays. Certains redoutent donc qu'un changement de la formation décourage encore plus les jeunes de s'engager dans cette voie. Nous devons en tenir compte. Dans quelle mesure les éventuels projets de réforme de la formation prennent-ils cette donnée en considération?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La question de la formation en soins infirmiers peut difficilement être examinée sans tenir compte des compétences fédérales en matière de reconnaissance de la profession. À cet égard, dans le cadre de la préparation de la conférence interministérielle (CIM) Santé, un groupe de travail relatif aux professions de santé a été institué par le ministre Vandebroucke. On sait en effet que l'attractivité des professions de santé est un point essentiel, en particulier pour les infirmiers.

Mon cabinet participe à ce groupe de travail. La réflexion qui y est menée est basée sur différents constats: l'analyse du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE); celle du projet PlanCad

qui vise à avoir un aperçu sur la position, sur le marché du travail, des praticiens agréés d'une formation réglementée; ou encore l'analyse des inscriptions et des diplômés dans les deux filières permettant d'exercer en tant qu'infirmiers. Dans ce groupe de travail, tous les cabinets des ministres de la Santé sont d'accord pour évoluer et proposer une structuration des fonctions et des formations en soins infirmiers du niveau 4 au niveau 8, selon le cadre européen des certifications (CEC). Dans ce cadre, une réflexion sur le brevet infirmier – qui relève de la compétence ma collègue Caroline Désir – est également en cours. Je partage la volonté du groupe de travail d'avoir une vision globale de la formation qui permette de structurer clairement les fonctions et les formations dans cette filière.

La commission paramédicale de l'ARES travaille également en ce sens. Elle a en effet décidé d'instruire le continuum des formations dans le domaine des soins infirmiers pour réaliser une analyse et formuler des propositions concrètes tenant compte de l'ensemble des formations concernées et permettant d'articuler le parcours des étudiants inscrits dans ces filières en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle estime qu'il existe actuellement une confusion autour de ces professions et qu'une clarification en la matière serait bienvenue. Cette année académique, la commission paramédicale de l'ARES a entamé une récolte des données qui permettront de réaliser des comparaisons et d'analyser les évolutions caractérisant la population étudiante.

Concernant le taux de réussite aux examens, nous ne disposons pas d'informations, car tous les cours ne sont pas évalués en janvier et l'année académique n'est pas terminée. La légère diminution des inscriptions dans l'enseignement supérieur doit nous rendre attentifs à la manière dont on peut travailler, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur l'attractivité de la formation actuelle. En ce qui concerne les éléments d'attractivité de la formation sur lesquels nous pouvons agir, la commission paramédicale de l'ARES relève l'impact bénéfique de l'étudiant référent – présent au sein de certaines structures d'accueil – qui permet d'accompagner le stagiaire sur le terrain par le décryptage d'expériences. Elle constate aussi que l'accompagnement des étudiants sur le terrain par des maîtres de formation pratique est bénéfique pour faire le lien entre formation théorique et formation pratique.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous ces éléments d'information. Je n'ai pas compris quand se tiendrait la CIM Santé, mais je me réjouis qu'un travail soit en cours afin d'avoir une vision globale en matière de formation d'infirmier. En revanche, j'ai bien entendu qu'il n'y avait pas, à ce stade, d'informations disponibles sur les réussites aux examens et que l'on enregistre une légère diminution au niveau des inscriptions. Je suis particulièrement intéressée par ce que vous avez dit au sujet de

l'accompagnement et du soutien à apporter aux étudiants dans ce domaine.

J'insisterais toutefois sur la problématique des lieux de stages, surtout dans le cadre de cette crise sanitaire. En effet, l'accueil n'est pas toujours réalisé comme il devait l'être pour soutenir les étudiants. Or, ceux-ci connaissent déjà une forme de stress due au fait que la période récente ne leur a pas permis de bénéficier de conditions optimales pour acquérir les connaissances théoriques. Par ailleurs, ils ont l'impression d'arriver en stage sans avoir en main tous les éléments nécessaires pour effectuer un stage dans les meilleures conditions possibles. Il faudra prendre des mesures à cet égard.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je suis conscient qu'il s'agit d'un dossier particulièrement difficile. Toutefois, il est urgent de prendre le taureau par les cornes étant donné la baisse dramatique du nombre d'inscriptions ces cinq dernières années. La piste d'une réforme de la formation – et notamment du brevet – doit être étudiée pour voir quelles options et garanties permettront, d'une part, de répondre à la pénurie d'emploi et, d'autre part, de proposer une revalorisation salariale et professionnelle ainsi qu'un encadrement sur le terrain. Cette équation n'est certes pas facile à résoudre, mais nous devons la résoudre le plus rapidement possible. J'attends donc avec impatience les résultats du groupe de travail que vous évoquez. Je me réjouis en tout cas que la réflexion soit engagée et vous interrogerai à nouveau sur le sujet dans les semaines et mois à venir.

1.21 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Initiatives sportives et pédagogiques innovantes pour atténuer la détresse des étudiants»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – De nombreuses études alertent sur les effets de l'enseignement à distance et de l'isolement sur la santé mentale des jeunes. Entre stress, angoisse, sous-alimentation et sédentarité, la communauté étudiante est particulièrement touchée par les mesures de confinement.

Au Canada, une étude de l'Université de la Saskatchewan relève les effets néfastes des contraintes sanitaires et des confinements à répétition sur le mode de vie des étudiants. Les préjudices sur la santé physique et mentale sont significatifs et avérés. Les résultats présentés dans la revue *«Applied Physiology, Nutrition and Metabolism»* soulignent l'urgence de la situation et la nécessité d'utiliser de nouvelles pédagogies incitatives encourageant l'activité physique régulière des jeunes.

Le constat est tout aussi alarmant chez nous. Lors de la dernière réunion de notre commission, nous avons parlé de l'enquête interuniversitaire que vous aviez vous-même commandée, Madame la Ministre. Basée sur les réponses de 25 000 étudiants, cette étude a révélé que la moitié d'entre eux présentent des symptômes d'anxiété et de dépression dus aux restrictions liées à la crise sanitaire. Pour lutter contre l'isolement et la sédentarité, l'activité physique apparaît comme essentielle aux yeux de nombreux scientifiques et chercheurs.

Dès lors, Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux des programmes d'activité physique et sportive proposés par les établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, non seulement aux étudiants, mais également aux personnels académique, technique et administratif?

Face au mal-être étudiant, quelles sont les initiatives et innovations véhiculées par les enseignants et éducateurs physiques et sportifs dans les établissements? Des pratiques hybrides, à la fois physiques et numériques, ont-elles été lancées? Pour quel résultat? Même si l'activité physique n'est généralement pas considérée comme obligatoire et dotée de crédits, des plages horaires adaptées aux emplois du temps chargés et saturés d'écrans de nos étudiants ont-elles été prévues à cet effet?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je partage votre conviction quant au rôle positif du sport et des activités physiques sur le bien-être physique et mental, et ce, d'autant plus en cette période durant laquelle la sédentarité est devenue un problème encore plus prégnant.

Je ne dispose pas, à ce jour, d'un état des lieux exhaustif des différentes initiatives et innovations qui ont émergé dans les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements n'ont toutefois jamais cessé de proposer des activités sportives à leurs étudiants ainsi qu'à leur personnel. Certes, plusieurs activités n'ont pu se poursuivre en raison des mesures sanitaires, mais les établissements ont fait preuve d'une grande créativité pour proposer d'autres activités, en présentiel et à distance. Les réseaux sociaux et sites internet des établissements regorgent de telles initiatives, avec des nouveautés chaque semaine.

Par exemple, le service des sports de l'Université libre de Bruxelles (ULB) relaie actuellement l'initiative «*Please stand up and move*» de la Ligue cardiologique belge, en proposant chaque jour des vidéos pour accompagner la pratique sportive de leurs étudiants. Par ailleurs, lors de ma récente rencontre avec le service social de l'Institut supérieur de pédagogie Galilée (ISPG), j'ai constaté que

l'établissement avait noué un partenariat avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) afin que ses étudiants puissent bénéficier des infrastructures sportives de l'université. Les étudiants les plus précaires de l'ISPG disposent ainsi d'un accès gratuit à ces infrastructures.

Au-delà de ces initiatives particulières à l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS) a noué un partenariat avec les concepteurs d'une application belge de course à pied afin que chaque étudiant de la Fédération puisse l'utiliser gratuitement. Le site internet de l'ASEUS propose aussi des liens vers les sites internet des services sportifs des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je me réjouis d'entendre que plusieurs établissements font preuve de créativité. Le sport et la culture sont des éléments fondamentaux pour améliorer la situation psychologique des étudiants. Ces activités sont des thérapies très efficaces. Dès lors, Madame la Ministre, je vous invite à tout mettre en œuvre pour que cette question fasse l'objet d'une attention particulière dès la fin de l'année en cours. Il importe de renforcer encore les initiatives existantes. Pourquoi ne pas élaborer, pour la rentrée prochaine, un plan pour encourager les étudiants à s'essayer au sport et à la culture? Les contraintes sanitaires risquent de perdurer cet été et ce pourrait être l'occasion de réfléchir à des initiatives spécifiques pour offrir des solutions à nos étudiants.

1.22 *Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Gratuité des protections hygiéniques dans les établissements d'enseignement supérieur»*

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, la précarité menstruelle est une réalité qui touche bon nombre de jeunes et d'étudiantes. C'est encore plus vrai compte tenu de la perte de revenus due à la crise sanitaire et sociale. Le prix excessif des protections hygiéniques est une des principales causes de cette précarité menstruelle. Cette problématique a des conséquences tant pour la santé que pour le bien-être des étudiantes.

Plusieurs pas en direction de la gratuité ont été faits récemment. Bientôt, les écoles secondaires et supérieures de la ville de Gand mettront gratuitement des protections menstruelles à la disposition des jeunes filles et jeunes femmes. La Commission communautaire française (COCOF) a également

pris cet engagement. Récemment, grâce au mouvement des Femmes prévoyantes socialistes, la ville de Liège a prévu un budget pour les protections menstruelles en vue de la distribution de kits de soin et d'hygiène aux étudiantes en difficulté. À la suite d'une mobilisation étudiante et de l'intervention d'une conseillère provinciale PTB, la Haute École de la Province de Liège vient de s'engager à débloquer un budget de 80 euros par an et par personne pour aider ses étudiantes à l'achat de protections hygiéniques. Toutes ces initiatives prises notamment autour de la date du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, sont des victoires des étudiantes qui luttent contre la précarité menstruelle depuis des années.

Le PTB soutient la décision du Parlement écossais qui a voté en novembre 2020 une loi qui érige en droit la dignité menstruelle et instaure la gratuité totale des protections périodiques. Avec la majorité, nous avons adopté, au sein de notre Parlement, une résolution incitant le gouvernement à mettre en place un projet pilote de distribution de protections menstruelles dans une série d'établissements de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur. Nous demandons également de réaliser une étude de faisabilité d'une distribution gratuite généralisée de protections menstruelles.

Madame la Ministre, à la suite des engagements que le Parlement vous a suggérés, une liste d'établissements a-t-elle déjà été établie pour le projet pilote? Pouvez-vous nous donner plus de détails sur celui-ci? Quel est le budget prévu pour ce projet pilote? Combien d'établissements sont-ils concernés? Quel calendrier a-t-on prévu pour l'étude de faisabilité relative à la généralisation de la distribution gratuite des protections menstruelles dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur? Quelle est la liste d'actrices et acteurs de terrain que vous allez rencontrer ou que nous pourrions auditionner dans notre commission et dans l'autre commission concernée? Quel type de partenariat est-il envisagé avec les écoles et les associations de terrain?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je me réjouis des différentes initiatives, dont celles prises par certains pouvoirs locaux tels que la ville de Gand ou la province et la ville de Liège en vue de lutter contre la précarité menstruelle en mettant à la disposition des étudiantes dans le besoin des protections hygiéniques ou des kits de soin et d'hygiène.

Le Plan «Droits des femmes» prévoit d'adopter des mesures pour lutter contre la précarité menstruelle et tendre vers l'accès de toutes les femmes aux protections hygiéniques comme biens de première nécessité. J'ai déjà eu l'occasion d'en faire part au sein de votre Assemblée aux mois de septembre 2020 et de janvier 2021. Ce plan prévoit

d'étudier les conditions nécessaires au lancement d'un projet-pilote de mise à disposition de protections périodiques biologiques, entre autres dans des écoles relevant de l'enseignement fondamental. Cela rejoint la résolution relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur, adoptée par le Parlement le 24 mars 2021 et demandant au gouvernement «d'étudier l'impact budgétaire de la mise à disposition des protections périodiques pour un public ciblé de personnes qui ont leurs règles inscrites dans un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles, en visant en priorité une mise à disposition gratuite pour les personnes qui en ont le plus besoin du fait de leur précarité financière». Par ailleurs, cette question est également traitée dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, actuellement présidée par mes collègues Christie Morreale et Antonios Antoniadis. Un groupe de travail, auquel je participe, a été créé et étudie les mesures qui pourraient être prises.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, vous me dites des choses que je sais déjà, puisque je suis cosignataire de cette résolution. Je sais donc que les publics précaires constituent la première cible. Cependant, nous souhaitons tendre vers l'accès gratuit pour toutes. J'entends que la mise en place concrète des dispositions de la résolution n'a pas beaucoup progressé. En effet, la résolution demande la réalisation d'une étude de faisabilité pour la généralisation de la distribution et la mise en place d'un projet pilote. J'aurais espéré entendre dans votre réponse qu'une liste avait déjà été dressée et qu'un ordre du jour du groupe de travail avait été établi. Je regrette que les travaux n'aient pas réellement commencé. Nous continuerons à insister pour que les choses se mettent en place. La précarité menstruelle est très aiguë, encore plus dans une période de crise telle que celle que nous vivons aujourd'hui. Elle demande donc une prise en main ambitieuse et rapide.

1.23 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Enquête de l'Université de Mons (UMONS)»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Quatre chercheurs de l'Université de Mons (UMONS) ont réalisé une enquête auprès de 1 000 enseignants en mars 2020 afin d'analyser leurs pratiques pédagogiques durant le confinement. L'enquête soulève un élément que nous avons déjà relevé lors de nos questionnements tout au long de cette crise, à sa-

voir une fracture numérique importante chez les enseignants. Environ 10 % des enseignants ayant répondu à l'enquête disent faire face à des difficultés dans l'utilisation de l'outil numérique dans le cadre de l'enseignement à distance. Près de 12 % disent être mal équipés à cet égard et près de 60 % disent avoir dû se former sur le tas à l'utilisation de certains outils numériques.

Comment répondre à ce manque de formation au numérique? Même à la sortie de crise, il faudra sans doute se former davantage au numérique ou du moins, transformer le cursus de nos étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'envisagez-vous pour renforcer la formation au numérique de nos enseignants, Madame la Ministre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis sensible au besoin de former davantage les enseignants au numérique. La crise n'a fait qu'accentuer cette nécessité. À cet égard, la réforme de la formation initiale des enseignants, dont l'entrée en vigueur est prévue pour septembre 2022, accorde une place importante au développement des compétences des enseignants en matière d'enseignement en numérique et par le numérique.

Chaque enseignant sera formé à l'usage des outils numériques pour la conception de dispositifs pédagogiques et la réalisation des différentes missions qui composent leur pratique professionnelle. Pour certains enseignants de la section 3, destinés à donner cours de la cinquième année primaire à la troisième année secondaire, deux nouveaux cursus sont également prévus: formation mathématique et numérique, d'une part, et formation annuelle technique, technologique et numérique, d'autre part.

Bien sûr, je travaille également sur ces aspects pour les enseignants de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur de plein exercice. Ainsi, la stratégie numérique de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de promotion sociale, mise en place dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe et forte d'une enveloppe budgétaire de 32 millions d'euros, doit permettre une meilleure adaptation de l'enseignement non obligatoire à l'évolution des pratiques pédagogiques intégrant le numérique (apprentissage en ligne, apprentissage hybride, classe inversée, cours en ligne ouverts et massifs) et aux nouveaux usages des étudiants connectés.

Pour ce faire, nous avons proposé à l'Union européenne de travailler sur deux axes de développement: tout d'abord, outiller les établissements d'équipements numériques performants et de ressources pédagogiques innovantes; ensuite, développer les compétences numériques des parties prenantes (étudiants, enseignants, etc.) grâce à l'ac-

compagnement des enseignants dans l'appropriation des outils et méthodes liées aux compétences numériques.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 17h10 et reprise à 17h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.24 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à davantage de financements européens pour les chercheurs francophones au sein de nos établissements supérieurs»

M. Hervé Cornillie (MR). – Nous devons trouver des réponses aux enjeux actuels. Nous devons analyser les causes et les conséquences des phénomènes qui traversent notre société, que ce soit l'enjeu climatique, économique, social ou démographique. Ces enjeux sont devenus les moteurs de notre recherche scientifique pluridisciplinaire. Ils sont aussi un vecteur de progrès social et je suis convaincu qu'ils contribuent au redéploiement économique, dont notre société a besoin.

Plusieurs mesures ont été adoptées lors de la réunion du gouvernement du 22 avril dernier et je voudrais, Madame la Ministre, revenir avec vous sur le financement des cellules chargées, au sein des établissements d'enseignement supérieur, d'aider nos chercheurs à capter davantage de financements européens.

L'Union européenne peut apporter une aide significative dans l'obtention de moyens pour notre recherche, en permettant notamment à nos établissements de développer leurs collaborations internationales et européennes. C'est pourquoi le gouvernement a pour ambition de soutenir et de stimuler l'ouverture internationale de notre recherche et les projets européens en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est une ambition qui semble se concrétiser avec le point à l'ordre du jour que je viens d'évoquer.

Madame la Ministre, qu'ont donné les discussions relatives au financement des cellules chargées d'aider nos chercheurs à capter davantage de financements au niveau européen? J'ai cru comprendre qu'un budget conséquent de cinq millions d'euros avait été dégagé. Comment ce soutien se traduit-il sur le terrain? Comment optimiser et rendre systématique cette recherche de financements à l'échelle européenne pour nos chercheurs de l'enseignement supérieur?

Un accompagnement devrait être mis en place pour aider nos établissements supérieurs à bénéficier davantage des programmes européens afin d'inciter au dépôt systématique de projets. C'est ce qui se fait dans de nombreux États membres, voire dans le Nord du pays où les établissements supérieurs jouissent constamment de fonds européens qui leur permettent de rayonner sur la scène internationale.

Qu'en est-il aujourd'hui? De nouvelles mesures concrètes seront-elles adoptées sous cette législation? Si oui, pouvez-vous les détailler?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question très importante. Le budget du programme-cadre «Horizon Europe» pour 2021-2027 se chiffre à 95 milliards d'euros. En effet, il est particulièrement important d'aller chercher des financements européens.

Lors de sa réunion du 29 avril dernier, le gouvernement a décidé d'affecter 5 millions d'euros au soutien des établissements d'enseignement supérieur, universités, hautes écoles et chercheurs en vue de l'obtention de financements européens dédiés à la recherche. Concrètement, il s'agit de prévoir une cellule «Europe» dans chaque université, ainsi qu'une entité, qui sera hébergée par SynHERA, pour les 19 hautes écoles. Ces cellules auront pour mission d'offrir le support aux chercheurs pour la veille, l'information, le montage et la mise en œuvre des programmes et des projets financés par la Commission européenne. Chaque cellule reçoit un budget pour engager au minimum un équivalent temps plein, exception faite de SynHERA qui pourra engager deux équivalents temps plein. Chaque cellule profitera en plus d'un budget de fonctionnement qui lui permettra de réaliser les actions proposées par la *task force*. Cette dernière devra encourager nos chercheurs à déposer plus de projets auprès des différents programmes de la Commission européenne.

Il s'agira, par exemple, d'organiser des événements pour inviter les chercheurs à soumettre un projet au niveau européen et les éclairer sur les possibilités offertes; de prévoir le financement nécessaire pour libérer les chercheurs de leur charge d'enseignement et leur permettre de préparer un ou plusieurs projets européens de tout type; d'établir des instruments financiers pour les très bonnes propositions ou les très bons candidats, classés en ordre utile, mais non financés par l'Europe. Il conviendra également d'augmenter le réservoir de candidats potentiels à un financement de projet du Conseil européen de la recherche (CER) en s'ouvrant à l'international et d'attirer des chercheurs susceptibles d'obtenir des bourses CER, en renforçant les programmes et les actions déjà proposées dans les institutions.

Il s'agit d'une phase pilote de deux ans qui fera l'objet d'une évaluation annuelle par la *task force*, qui remettra ensuite son rapport au gouvernement.

M. Hervé Cornillie (MR). – En Région wallonne comme au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous constatons effectivement une certaine difficulté à saisir des financements européens dans le cadre de la recherche.

Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre, il existe une manne de 95 milliards d'euros potentiellement activable. Affecter des moyens à des cellules spécifiques d'information, de veille, de suivi et d'activation de nos chercheurs est donc une heureuse décision. Je suis content que le gouvernement apporte une réponse très concrète à un problème connu depuis un certain temps.

Vous vous êtes visiblement donné deux ans pour mener cette opération pilote. Je suis très curieux de voir comment elle sera mise en œuvre, mais il est clair que nous allons dans le bon sens pour augmenter les moyens dédiés à la recherche au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui devrait aussi engendrer des effets sociétaux appréciables.

Je vous remercie pour cette action que nous ne manquerons pas de suivre après ses premiers bilans.

1.25 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre les violences faites aux femmes dans les établissements d'enseignement supérieur»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, nous vous avons interpellée à plusieurs reprises ces derniers mois pour plaider en faveur d'une prise en main ambitieuse du grave problème de violences faites aux femmes dans les établissements d'enseignement supérieur. Ce problème a d'ailleurs été au centre des préoccupations du *Collectief 8 maars*. En effet, une étude de l'Université de Liège (ULiège) a révélé que 6 % des étudiantes ont subi un viol. D'après cette étude, plus d'une étudiante sur cinq a été confrontée à une tentative de viol au cours de ses études et plus de la moitié a déjà subi une agression sexuelle. Quelles initiatives avez-vous développées pour lutter contre les violences faites aux femmes dans l'enseignement supérieur?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide

à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme le reste de la société, l’enseignement supérieur n’échappe pas aux phénomènes de violences sexuelles et il ressort des recherches menées en 2010 par l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes (IEFH) qu’un auteur de violences sexuelles sur quatre est un inconnu pour les victimes adultes. Les victimes masculines ne connaissent pas l’auteur dans 38 % des cas. Quant aux victimes féminines, dans presque la moitié des cas, l’auteur n’est autre que leur partenaire; dans 22 % des cas, il s’agit d’un inconnu; dans 13 % des cas, il s’agit d’une connaissance et, enfin, dans 10 % des cas, l’auteur est un membre de la famille.

Toutes les formes d’agression sexuelle sont graves et punissables. Bien que les victimes soient souvent confrontées à des sentiments de culpabilité, il est important de savoir que la responsabilité incombe toujours à l’auteur des faits. Certaines universités ont installé des dispositifs spécifiques et monté des campagnes visant à lutter contre les problèmes de violence ou de harcèlement. Il importe que les établissements prennent conscience des faits qui se déroulent en leur sein et prennent des mesures qui sont autant de relais utiles pour sensibiliser les étudiants et soutenir les victimes. Sans préjuger de la feuille de route que se donnera la commission «Genre dans l’enseignement supérieur» qui a été créée au sein de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES), je ne doute pas que cette question attirera également l’attention des membres de cette commission.

La marge d’action des établissements d’enseignement supérieur reste cependant limitée face aux violences sexuelles qui constituent, rappelons-le, un délit. Ils peuvent cependant sensibiliser leur public, étudiants comme enseignants, prévenir ces situations et jouer un rôle d’orientation des victimes vers les services d’aide existants qu’il est d’ailleurs nécessaire de faire connaître, comme SOS Viol, les maisons de justice, les services d’accueil des victimes, les services d’assistance policière aux victimes ou encore, dans des situations de harcèlement discriminatoire, Unia, le Centre interfédéral pour l’égalité des chances, et l’IEFH.

Trois centres de prise en charge des violences sexuelles existent actuellement à Bruxelles, Liège et Gand. Nous nous sommes engagés avec l’autorité fédérale pour qu’à terme, dix centres soient répartis sur l’ensemble du territoire belge. Ils ont pour mission d’apporter aux victimes de violences sexuelles, à toute heure du jour et de la nuit, des soins médicaux, un support psychologique, une enquête médico-légale (si souhaitée), une aide pour déposer plainte à la police par l’intermédiaire d’un inspecteur spécialement formé pour les faits de mœurs et un suivi tant médical que psychologique pour aider à gérer l’incident.

Ma collègue Bénédicte Linard et moi-même avons décidé de soutenir de manière plus impor-

tante un acteur de terrain dont l’efficacité n’est remise en cause par personne, à savoir l’association SOS Viol qui a développé l’an dernier sur fonds propres une ligne de chat accessible six heures par semaine. J’ai libéré 40 000 euros pour doubler l’accessibilité hebdomadaire de cette ligne en 2021, spécifiquement à destination des jeunes de plus de 15 ans.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles a accordé une enveloppe supplémentaire de 10 000 euros pour que la ligne téléphonique de SOS Viol, le 0800 98 100, soit accessible à des horaires plus réguliers, du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures. L’association SOS Viol permet de libérer la parole des victimes et leur propose un accompagnement notamment juridique. On estime en effet à seulement 10 % le nombre de victimes qui portent plainte.

De manière plus spécifique, en ce qui concerne le harcèlement, force est de constater une méconnaissance des dispositifs légaux de signalement – Unia, l’IEFH, la police – ainsi que des services d’aide. Nous travaillons pour l’instant, en vue d’une sortie en septembre 2021, sur une circulaire et un site web destinés aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts (ESA), rappelant le cadre législatif existant (la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l’exécution de leur travail, le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, le Code pénal et éventuellement le règlement général des études), les procédures internes et externes (telles que la police, l’IEFH et Unia, le Centre interfédéral pour l’égalité des chances), ainsi que les services d’aide existants (les services sociaux des établissements, SOS Viol, etc.).

Cependant, il importe de travailler aussi en amont, notamment par la généralisation de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans l’enseignement obligatoire. Cette généralisation est une priorité du gouvernement. Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, l’EVRAS fait l’objet d’une attention particulière, tout comme les questions de genre, afin que les futurs enseignants possèdent les connaissances nécessaires en la matière. N’oublions pas, de manière plus large, le secteur de la jeunesse et le dispositif EVRAS en jeunesse qui est instauré en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2017 et qui labellise et finance le secteur associatif mettant en place des animations, formations et outils pédagogiques en la matière.

Ce travail doit également se faire à destination des auteurs. C’est pourquoi nous nous attelons à cette question en vue d’un projet au sein des maisons de justice. La charge ne peut plus reposer sur les épaules des seules victimes.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour les pistes intéressantes que vous avez évoquées.

Vous dites que certains établissements devraient prendre des mesures pour tenter de lutter contre ce fléau. Certains le font en organisant, par exemple, la prise en charge des victimes. Si ce n'est pas la panacée, c'est certainement une aide importante. Votre rôle pourrait peut-être consister à en favoriser la généralisation parmi l'ensemble des établissements. Ce serait certainement une bonne avancée.

Vous avez fait référence à SOS Viol, une association tout à fait remarquable qui mérite l'aide dont vous avez parlé. Il y a un réel progrès puisque vous avez mentionné les mesures prises et les budgets dégagés pour augmenter le temps d'accessibilité, ce qui est une bonne chose. Malheureusement, cette association n'est disponible ni en soirée ni le week-end, alors que ce sont des moments propices aux agressions sexuelles. Il y a donc certainement encore des efforts à faire dans ce sens.

1.26 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «État des lieux de la réorientation des décrets du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse et du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations (décrets "Organisations de jeunesse" et "Centres de jeunes")»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée le 21 janvier dernier sur l'état d'avancement de la révision du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse») et du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontre et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes et de leurs fédérations (décret «Centres de jeunes»). Cette révision est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). À la suite d'un rapport d'évaluation de ces décrets réalisé en 2017, le nouveau gouvernement s'est en effet engagé à «concrétiser les ajustements identifiés dans les évaluations

des décrets "Organisations de jeunesse" et "Centres de jeunes", réalisées sous la précédente législature, avec notamment pour objectif la simplification administrative».

Madame la Ministre, vous vous étiez alors montrée particulièrement volontaire. Vous avez déclaré que la révision de ces décrets était une nécessité afin de supprimer plusieurs incohérences tout en œuvrant en faveur d'une simplification administrative. Dans ce but, vous avez consulté votre administration pour déterminer les éléments susceptibles d'être modifiés, en fonction des recommandations de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ).

Ensuite, des réunions de travail se sont tenues avec la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ). L'objectif était d'aboutir à une révision effective des décrets en 2022. Les centres de jeunes et les organisations de jeunesse s'étaient montrés réceptifs et désireux de mener à bien ce vaste projet en harmonie avec vos services.

Le calendrier initial a été quelque peu chamboulé par la crise de la Covid-19. Vous m'indiquiez toutefois en janvier dernier que les orientations de la réforme étaient finalisées et qu'elles seraient rapidement présentées au secteur. Vous m'avez aussi précisé qu'une méthode de travail serait proposée aux acteurs dans le but de réviser ces deux décrets. Les réunions devaient commencer au cours du premier trimestre de 2021.

Madame la Ministre, ces étapes étant désormais franchies, quelles sont les orientations de la réforme et la méthode proposée au secteur? Comment se sont déroulées les réunions avec les représentants du secteur? Quelles sont les prochaines étapes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La crise sanitaire a, certes, chamboulé le calendrier et le cadre de mes concertations avec le secteur. Je souhaite malgré tout poursuivre la réforme des décrets «Organisations de jeunesse» et «Centres de jeunes» et je confirme ma volonté d'y parvenir, si possible, dans le courant de l'année 2022.

Une première réunion réunissant le secteur et les acteurs impliqués dans cette réforme a été organisée le 12 février. Elle a permis de présenter la méthode choisie pour mener à bien ce chantier. Au cours de cette réunion, nous avons développé les trois axes thématiques qui jalonnent la réforme: le sens de l'action des acteurs de la jeunesse; la simplification des procédures et des dispositifs; les transversalités internes et externes.

Deux groupes cibles et un comité de pilotage seront mis sur pied. Le premier groupe sera constitué des commissions d'avis et des fédérations; le second sera composé des usagers. Afin de renforcer encore la concertation, je contacterai prochainement le Forum des jeunes pour envisager la meilleure manière de sonder la jeunesse dans sa globalité dans le cadre de la révision des décrets. Tous ces éléments de clarification ont par ailleurs été communiqués à la CCMCJ et à la CCOJ dans un courrier datant du 8 mars. Cela nous a permis d'avancer plus avant dans le processus.

Initialement, il était prévu qu'une délégation composée de quatre membres effectifs et de quatre membres suppléants siège au sein groupe cible dédié aux organisations sectorielles. Toutefois, le secteur de la jeunesse a souhaité que ce groupe cible soit composé autrement. Après mûre réflexion, j'ai donc proposé que la délégation soit composée de sept représentants effectifs des centres de jeunes, en plus de la présidence de la CCMCJ, et de six représentants effectifs des organisations de jeunesse, en plus de la présidence de la CCOJ. Cette composition a pour avantage d'assurer une plus grande représentativité du secteur de la jeunesse. J'ai communiqué cette proposition aux opérateurs et j'attends une réponse définitive pour le 5 mai.

Dans ce même courrier, j'ai fait part au secteur de ma volonté de réadapter le calendrier de la réforme en modifiant sensiblement les échéances. Ce léger report est dû en partie au lancement d'une procédure de marché public afin de trouver un prestataire pour animer les groupes de travail. En effet, la méthode choisie pour la réforme implique d'organiser des ateliers permettant à tous les acteurs de s'exprimer. Le marché public vient d'être attribué et un calendrier plus précis, basé sur le cahier des charges proposé, sera soumis aux acteurs dans les plus brefs délais.

Les premières concertations devraient débiter à la mi-mai et les réunions avec les groupes cibles sont prévues pour le début du mois de juin. Par ailleurs, toutes les fédérations des associations de jeunesse sont conviées, la semaine prochaine, à une réunion visant à répondre aux dernières questions du secteur. Le Service général de l'inspection (SGI) et le Service de la jeunesse seront présents.

Ce premier trimestre de l'année 2021 aura donc permis de jeter les bases des travaux à mener. J'ai également mobilisé les ressources utiles afin d'aboutir à un processus cohérent, structuré et impliquant tous les acteurs de la jeunesse. Je souhaite que cette réforme importante pour le secteur soit le fruit d'une collaboration constructive, afin d'aboutir à une législation qui bénéficiera aux jeunes et aux acteurs de la jeunesse.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je constate que la situation évolue. C'est positif. La liste des démarches à effectuer pour réviser ces décrets est longue. Il n'y aura donc pas de temps à perdre d'ici la fin de la législature. Je me réjouis d'entendre que

l'échéance n'est pas retardée et que vous ambitionnez toujours de finaliser la réforme dans le courant de l'année 2022.

1.27 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Violences vis-à-vis des jeunes»

Mme Elisa Groppi (PTB). – «On se promenait à quatre au parc. On était les seuls à être contrôlés par la police. On était les seuls noirs». «Hier, la police m'a arrêté pour me demander si je n'avais pas volé mon vélo». «Ta gueule ou tu vas rejoindre Adil. C'est la réponse du policier quand je lui ai demandé pourquoi il m'a contrôlé».

Plusieurs témoignages de jeunes relaient des violences policières, souvent teintées de racisme, et dénoncent des contrôles abusifs de la part d'une partie de la police. Actuellement, un grand nombre de jeunes ne peuvent plus aller à l'école tous les jours, leur club de sport et leur maison de jeunes sont fermés ou très peu accessibles et, lorsqu'ils se promènent en rue, ils sont confrontés à la violence décrite ici.

Le mouvement de jeunes RedFox a récemment mobilisé à Bruxelles 50 jeunes de toutes origines pour rendre publics ces nombreux témoignages racistes. Les jeunes de RedFox réaffirment qu'ils ne veulent pas d'une police qui fait peur, mais bien d'une police qui les protège. Ils demandent des mesures pour mettre fin aux contrôles discriminants et aux insultes, comme l'instauration d'un formulaire de contrôle pour faire diminuer le nombre de contrôles au faciès des jeunes (profilage ethnique). Ils demandent l'installation obligatoire et contraignante de *bodycams* pour s'assurer que l'intervention policière est faite de manière correcte et revendiquent le droit de filmer la police en service, sans être intimidé par les agents.

Les problèmes de racisme figurent aussi parmi les préoccupations des jeunes compilées dans «*Bouches émissaires*», le très poignant recueil de témoignages de jeunes confinés.

Madame la Ministre, en tant que ministre de la Jeunesse, quel regard posez-vous sur ces faits de racisme et sur les témoignages relayés? Avez-vous rencontré les représentants des jeunes victimes de violences policières racistes? Que leur avez-vous répondu? Quelles pistes d'action sont-elles à l'étude? Quel est l'état du dialogue entre vous et vos collègues ministres de l'Intérieur et des Pouvoirs locaux à ce sujet? Quels sont les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour améliorer la situation? Quelles sont vos ambitions en la matière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis l'entame de cette législature, je n'ai eu de cesse de travailler le vivre-ensemble, qui constitue un fil rouge dans toutes les compétences que j'exerce. Aucune forme de violence ne peut être acceptée. Les violences ne peuvent se justifier, que ce soit à l'égard des jeunes et des moins jeunes, des femmes, des hommes, des policiers eux-mêmes dans l'exercice de leur fonction. Le racisme est un délit et non une opinion. Je condamne avec fermeté tous les faits de racisme, que les victimes en soient des jeunes ou des moins jeunes.

En termes d'actions, sur ma proposition, le gouvernement a adopté jeudi dernier en deuxième lecture l'avant-projet de décret relatif à l'éthique dans le sport, dotant la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un cadre juridique et de structures destinées à faire progresser le monde sportif francophone sur les questions d'éthique, de fair-play, de déontologie, de bonne gouvernance et de lutte contre le racisme. Cet avant-projet prévoit notamment la création d'un observatoire d'éthique et de bonne gouvernance dans le sport, dont l'objectif sera précisément de mieux lutter contre le racisme et le harcèlement dans le sport.

Concernant les violences policières en tant que telles, la Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne le site www.policewatch.be, l'observatoire des violences policières de la Ligue des droits humains. Celui-ci permet non seulement d'informer, mais également d'analyser les faits qui leur sont reportés et d'agir en conséquence. Enfin, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) reçoit les plaintes et les demandes de tout enfant ou jeune qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Le Forum des jeunes, organe reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles pour porter la parole des jeunes, travaille également sur les relations entre les jeunes et la police. Ce travail se fait dans le cadre de grandes consultations de la jeunesse. Je suis très attentive à leurs résultats.

C'est dans cet ordre d'idées et à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale du 21 mars que la Fédération, dans le cadre de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, a organisé une grande campagne de sensibilisation et de lutte contre le racisme. Cette campagne, intitulée «Le racisme ne mène nulle part», a pour objectif de démontrer que le racisme est néfaste à la société dans son ensemble et qu'il n'a jamais généré aucune solution, mais seulement l'injustice, la souffrance et le conflit. Cette initiative de déconstruction des préjugés vise à toucher plus particulièrement un public de 15 à 35 ans.

D'autre part, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) consacrée au racisme, nous préparons le plan interfédéral de lutte contre

le racisme. Celui-ci répond à la demande, entre autres, de la soixantaine d'associations de la Coalition NAPAR associée aux travaux, tout comme Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. De ce fait, nous continuerons à mener des actions avec mes collègues concernés pour atteindre ces objectifs essentiels au cadre de vie, que nous souhaitons harmonieux et respectueux de chacun de ses concitoyens.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Sur le principe et la question de votre positionnement, nous sommes d'accord, Madame la Ministre. J'entends que plusieurs mesures sont prises au niveau de la Communauté française, mais j'ai surtout entendu des mesures en réaction. Certes, le rôle du DGDE est essentiel. J'ai également relevé des mesures de sensibilisation.

Ce que je tiens à relayer, c'est que la réalité de terrain est très diverse. Une partie de notre jeunesse – en gros les jeunes garçons noirs ou d'origine arabe – subit cette violence au quotidien. Un autre témoignage qui m'a choquée est celui d'un jeune qui dit ne jamais oublier sa carte d'identité, car «systématiquement et quotidiennement, je me fais contrôler alors que je ne fais rien d'autre que juste marcher dans la rue.» D'un autre côté, on a cette réalité – encore trop souvent niée – vécue par les jeunes des quartiers.

Les contrôles ne sont pas menés de la même manière selon le quartier et l'origine ethnique. Particulièrement en cette période de crise sanitaire, nous ne sommes pas égaux face au virus, au confinement – je songe à la taille et la qualité des logements. Nous ne sommes pas non plus égaux devant le déconfinement.

La Covid-19 est un virus de classe et on s'en aperçoit jusque dans les rues de nos quartiers.

Ce que les jeunes demandent, c'est d'être plus respectés par la police et de ne pas se sentir méprisés quotidiennement par une partie de celle-ci.

1.28 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan d'été pour le secteur de la jeunesse»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Dans quelques semaines, les écoles, qui sont actuellement le lieu principal de rencontre et d'échange social des jeunes et des enfants, fermeront pour deux mois. Les enfants, en particulier ceux qui ont connu une longue période d'enseignement hybride, ont beaucoup souffert de ce mode de vie. De plus, ils ont été privés de toutes les activités de loisir, de culture et

de sport qui, elles, ne reprennent que très prudemment.

Pendant les vacances d'été, certaines familles ne pourront pas partir en vacances, en raison de l'impact économique de la crise et de l'incertitude actuelle concernant les mesures sanitaires. De nombreux enfants et jeunes se retrouveront donc pendant deux mois en Belgique, sans savoir trop quoi faire. Il est donc important de renforcer l'offre de stages et d'activités socioculturelles et sportives.

Beaucoup d'acteurs de l'accueil temps libre (ATL) organisent déjà des stages variés et créatifs qui permettent aux jeunes et aux enfants de se dépenser, de s'exprimer, de se rencontrer. Un an et demi après le début de la crise, il est plus que nécessaire que les enfants et les jeunes aient accès à ces espaces. C'est pour eux un besoin vital!

Actuellement, les normes relatives à l'encadrement de ces stages et activités sont strictes, ce qui est bien normal. Elles imposent la présence d'un plus grand nombre d'adultes pour l'encadrement d'un plus petit nombre de jeunes. Je crains donc que l'offre actuelle, déjà insuffisante pour satisfaire la demande, ne soit pas en mesure de répondre aux exigences sanitaires et d'encadrement. Si je comprends la prudence dans la composition des bulles, je soutiens aussi la demande du secteur visant à obtenir un renforcement de l'aide pour engager plus d'animateurs.

De plus, le coût ne peut pas constituer un frein pour les familles. Certaines associations et certains clubs de sport qui organisent des stages reçoivent des subventions qui leur permettent de proposer des activités à prix bas. Cependant, c'est loin d'être le cas partout. Il serait intéressant de rendre les stages gratuits et accessibles à tous, et particulièrement cette année. Des partenariats pourraient être envisagés avec les écoles, ce qui permettrait d'exploiter le lien de confiance existant entre les familles et les écoles et d'éviter les frais de location de locaux. Pour le PTB, la période des vacances d'été est donc une opportunité pour généraliser les stages déjà organisés par le secteur associatif, les rendre gratuits et accessibles à tous.

Madame la Ministre, les enfants pourront-ils se retrouver pour des activités créatives, sportives et culturelles gratuites et accessibles à tous pendant l'été? Quel budget pouvez-vous dégager pour ce faire? Quel est l'état de la coordination entre vous-même et les autres ministres compétents en la matière? Comment mettez-vous en place des partenariats entre les communes – je pense en particulier à la coordination ATL – les associations et les écoles, notamment pour l'utilisation des locaux et pour la promotion des activités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.

– Je ne peux que vous rejoindre, Madame la Députée, pour constater que nos jeunes sont privés de toute activité extrascolaire depuis longtemps. Avec mes collègues du gouvernement, je me bats depuis des mois pour permettre qu'un maximum d'activités puisse avoir lieu. Si les activités extrascolaires ont été fortement réduites, il convient toutefois de préciser qu'elles ne sont pas à l'arrêt pour autant. Nous avons déjà notre regard tourné vers l'été pour permettre qu'un maximum d'entre elles soient organisées au profit de notre jeunesse. Celle-ci mérite cette bouffée d'oxygène.

Depuis plusieurs semaines, mon cabinet et moi-même travaillons à la confection d'un protocole «Été» en étroite collaboration avec le secteur de la jeunesse. Cette collaboration se réalise également en bonne intelligence avec la ministre Bénédicte Linard chargée de l'ATL au sein de notre Fédération, mais aussi avec mes homologues communautaires, les ministres Benjamin Dalle chargé de la Jeunesse en Communauté flamande et Isabelle Weyckmans chargée des Sports en Communauté germanophone. Avec ces derniers, nous avons d'ailleurs écrit au Premier ministre Alexander De Croo pour que le Codeco donne des perspectives pour l'été aux jeunes.

Avec l'appui du ministre-président Pierre-Yves Jeholet, nous avons été entendus lors de la réunion du 23 avril dernier du Codeco, lequel a autorisé des activités jusqu'à 50 personnes, en intérieur ou en extérieur, à partir du 25 juin prochain. Les séjours avec nuitée sont également autorisés. Dans le courant de ce mois de mai, cette jauge de 50 personnes pourra être éventuellement revue à la hausse en fonction de la situation sanitaire. Cette annonce constitue indéniablement une bonne nouvelle puisqu'elle permet aux opérateurs de se préparer sur une base claire. Concernant les contacts avec les autorités locales, des réunions devraient bientôt avoir lieu avec l'Union des villes et communes wallonnes, Brulocalis et les gouverneurs. De plus, les mouvements de jeunesse ont entrepris un travail préparatoire avec le ministre des Pouvoirs locaux concernant la cohabitation entre communes et camps.

L'encadrement des activités constitue un autre sujet auquel je suis très attentive. Voici plusieurs mois, avec la ministre Bénédicte Linard, j'ai d'ailleurs proposé au gouvernement de notre Fédération un texte permettant de déroger à l'arrêté du 27 mai 2009 du gouvernement de la Communauté française relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation. De surcroît, j'ai permis la reprise de toutes les formations non résidentielles, certifiantes et continues en jeunesse sur la base du protocole d'enseignement de promotion sociale. La clé d'un encadrement de qualité de nos jeunes repose notamment, en effet, sur la formation des encadrants.

Par ailleurs, la disponibilité des locaux pour les diverses activités de jeunesse est également une question importante et je salue d'emblée l'ASBL Atouts-Camps et son travail de labellisation en la matière. Par ailleurs, je voudrais valoriser ce qui existe déjà dans le secteur de la jeunesse: les auberges de jeunesse, les gîtes Kaleo et tous les autres centres de rencontres et d'hébergement de notre Fédération. Pour conclure mon propos, le travail de la plateforme Jeunesse-Enseignement en matière de partages de locaux est tout aussi essentiel à mes yeux. Il permet aux opérateurs du secteur de la jeunesse d'être mis en contact avec ceux de l'enseignement pour faire naître des partenariats au bénéfice des jeunes.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le droit à la participation est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant: l'enfant a le droit de participer à des activités de rencontre et d'expression, d'accéder à des supports de communication et d'expression afin d'être acteur de sa vie et à l'écoute de ses besoins pour pouvoir y répondre. Il s'agit d'un droit fondamental; c'est pourquoi j'ai déposé une question à ce sujet aujourd'hui. Je continuerai de suivre l'évolution de ce dossier.

En juillet et août, certains enfants et jeunes seront privés durant deux mois de liens sociaux avec leurs pairs et d'activités sportives, créatives et culturelles. Je pense particulièrement aux jeunes les plus précaires, dans certains quartiers.

J'entends qu'il existe des protocoles et des assouplissements concernant l'encadrement, mais je me demande si l'offre de stages pourrait être étendue afin de répondre à une demande accrue en temps de crise. Il doit y avoir moyen d'engager du personnel supplémentaire. Une éducatrice qui gère les plaines de vacances dans une commune me confiait la semaine dernière qu'aucun engagement de personnel n'était prévu sur son lieu de travail; par contre, la limitation des inscriptions aux stages était bel et bien envisagée. Madame la Ministre, vous avez la responsabilité, cruciale, de permettre à nos jeunes de retrouver des activités créatives et d'expression hors de la rigidité du cadre scolaire. Il s'agit de respecter les droits fondamentaux des enfants!

1.29 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accès à la carte PROF ou équivalent pour les travailleurs du secteur jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Depuis plusieurs années maintenant, les quelque

130 000 membres des personnels de l'enseignement en activité en Fédération Wallonie-Bruxelles (de l'enseignement maternel jusqu'à l'enseignement supérieur, hors universités), tous réseaux et fonctions confondus et dont le traitement est pris en charge par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, reçoivent gratuitement une carte PROF.

Cette carte leur permet de bénéficier de ristournes auprès d'environ 850 partenaires en Belgique et à l'étranger: entrées de musée, de parcs d'attraction, abonnements à des revues, magazines, etc.

Ces avantages sont, bien entendu, un plus pour permettre aux enseignants de mener à bien les missions pédagogiques qui leur sont confiées.

Dans le secteur de la jeunesse, qui nous concerne dans cette commission, les animateurs de centres de jeunes ont, eux aussi, une mission pédagogique à mener avec les jeunes qu'ils encadrent et, de ce fait, ils sont aussi amenés à préparer des activités dans des musées, des expositions, etc.

Madame la Ministre, ne serait-il pas dès lors intéressant de distribuer cette carte PROF, ou un équivalent, aux travailleurs du secteur de la jeunesse afin qu'ils puissent également mener à bien leurs missions pédagogiques et contribuer à la formation de nos jeunes? Quelle est votre position sur cette question?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme vous le précisez, la carte PROF est un outil développé par la Fédération Wallonie-Bruxelles destiné à son corps enseignant. C'est bien l'Administration générale de l'enseignement qui est chargée de la délivrance de cette carte aux membres du personnel qui réunissent les conditions d'octroi.

Les travailleurs du secteur de la jeunesse remplissent également des missions pédagogiques et sont sans nul doute des partenaires et des compléments au monde scolaire. Il y a en effet des interactions entre le secteur de la jeunesse et le monde de l'enseignement dans le cadre d'activités. Des associations de jeunesse proposent des activités qui rentrent dans le parcours pédagogique de jeunes fréquentant l'enseignement obligatoire.

Afin de mesurer tous les tenants et aboutissants d'un tel accès, un contact sera pris avec le cabinet de la ministre compétente dans ce domaine, Mme Caroline Désir.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, j'imaginais bien qu'entre le dépôt de ma question et la réponse que vous me formulez aujourd'hui, le projet ne serait pas encore ficelé. Le contact avec le cabinet de la ministre Désir est un premier pas que je vous remercie d'effectuer. Je

n'hésiterai pas à revenir vers vous pour voir si le projet évolue positivement.

1.30 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Communication autour du service citoyen dans le secteur de la jeunesse»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le service citoyen est un programme qui permet aux jeunes de 18 à 25 ans de s'engager à temps plein durant six mois à un an dans des organisations d'intérêt public tout en suivant des formations au sein d'un groupe de jeunes de tous horizons socioculturels. Il permet notamment aux jeunes de s'intégrer dans la société et de devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACs).

Le service citoyen milite depuis de nombreuses années pour être institutionnalisé afin, entre autres, de se développer et de toucher plus de jeunes en Belgique. De manière générale, il importe de leur apporter tout notre soutien tant les jeunes CRACs sont et seront bénéfiques à notre société.

Cependant, mon interpellation ne porte pas sur le futur du service citoyen, mais sur son présent. En effet, le service citoyen souffre actuellement d'un manque de visibilité qui ne lui permet pas d'atteindre certains jeunes qui ne connaissent donc pas cette possibilité d'engagement citoyen. Le service citoyen avait demandé dans son mémorandum de 2019 que les entités fédérées prennent leur rôle d'information en main pour permettre une mobilisation quantitative des jeunes dans un programme qualitatif.

Dès lors, dans la mesure où le secteur de la jeunesse touche bon nombre de ces jeunes, Madame la Ministre, comment améliorer la visibilité du service citoyen au sein des diverses organisations du secteur de la jeunesse? Des outils sont-ils déjà en place?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je connais la qualité des programmes offerts par la plateforme du service citoyen et je sais pour l'intérêt à former des CRACs parmi notre jeunesse. Le service citoyen est déjà bien reconnu pour sa proactivité sur notre territoire, ainsi qu'au travers de ses réseaux nationaux et européens, que ce soit avec le service écologique en

Grande Région, le *Citizen Service Network* ou encore le Réseau des anciens du service citoyen. Ceux-ci disposent de nombreux partenaires pédagogiques financiers et institutionnels tels que la Croix-Rouge de Belgique, la Fondation Roi Baudouin (FRB), le Fonds social européen (FSE), Cap48, la Région bruxelloise, etc.

Le site d'informations pour les jeunes de Bruxelles www.bruxelles-j.be fait déjà la promotion du service citoyen ainsi que d'autres structures – même si celles-ci se situent en dehors du cadre du secteur jeunesse – telles que l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), Participation citoyenne, Pour la solidarité, etc. Toutes ces associations ont pour point commun de participer à la formation de CRACs.

Par respect pour la liberté associative, j'estime qu'il appartient aux opérateurs du secteur de la jeunesse de développer les partenariats potentiels avec la plateforme. C'est également à eux d'assurer la communication qui leur semble adéquate. Cette liberté associative participe notamment à la diversité du secteur. En effet, ce principe est fondamental pour permettre à chaque association de répondre au mieux aux attentes de la jeunesse dont elle s'occupe.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Sans remettre en question la liberté associative, il peut aussi être intéressant de donner un coup de pouce à la diffusion de l'information existante. Cela ne me semble pas aller à l'encontre de cet esprit. C'est quelque chose d'assez facile et de peu coûteux. Or, souvent, on vient vers vous avec des demandes compliquées et onéreuses. N'hésitez donc pas à profiter de cette suggestion facile à mettre en application.

1.31 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation préoccupante de certains mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance»

1.32 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «De très jeunes mineurs étrangers non accompagnés (MENA) à la rue et en danger»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, les acteurs de terrain nous ont fait part de certaines situations préoccupantes concernant des jeunes mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au cœur de grandes villes. Cette information m'a perturbée. Certains jeunes, essentiellement issus du Maghreb, ne s'inscrivent ni à l'Office des étrangers ni à l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil). Ils ne sont dès lors jamais pris en charge par des institutions ad hoc. Ils survivent dans nos rues et présentent un risque majeur de se retrouver pris dans des circuits d'exploitation des êtres humains. Tant à Bruxelles qu'à Liège, cela entraîne des tensions avec des citoyens. Or, il s'agit généralement de jeunes en situation de grandes difficultés sociales.

Ce phénomène n'est pas neuf et il touche l'ensemble de l'Europe, puisqu'on trouve des profils similaires en France, aux Pays-Bas et jusqu'en Suède. Ces jeunes mènent une vie faite d'errance et de clandestinité, une vie complètement parallèle, sans la moindre perspective. Cette situation me perturbe et elle n'est pas sans conséquence, notamment sur leurs possibilités de prise en charge par les services d'aide à la jeunesse chargés des mineurs.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique spécifique? Disposons-nous de données chiffrées? Je sais qu'il est compliqué d'obtenir des chiffres à ce sujet puisque ces jeunes ne sont répertoriés nulle part. Ils sont néanmoins parfois signalés, malheureusement par les autorités policières, faute d'autre choix. Quelles sont les concertations entre vos services, c'est-à-dire ceux de l'aide à la jeunesse, et le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration sur cette problématique? Je pense aussi aux services du Centre fédéral Migration (Myria), du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) ou de la plateforme Mineurs en exil?

Quel est le rôle du Service des tutelles? Existe-t-il un lien entre les services d'aide à la jeunesse? Il apparaîtrait en effet que certains jeunes responsables de faits qualifiés infractions (FQI) se retrouvent en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Confirmez-vous ces informations? Vous ou votre administration avez-vous des contacts avec les bourgmestres de ces grandes villes, qui aurait connaissance eux aussi de l'existence et de la vie de ces jeunes MENA sur notre territoire?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – À l'instar de ma collègue, Mme Alda Greoli, je souhaite vous interroger sur ces très jeunes MENA qui sont à la rue et en situation de grand danger. Il faut savoir que lorsqu'un enfant ou un jeune de moins de 18 ans arrive d'un pays étranger sur le territoire belge sans ses parents, il est considéré comme «mineur étranger non accompagné». Pour les assister dans toutes les démarches liées à leur séjour en Belgique et

pour exercer l'autorité parentale, un tuteur est désigné par le service des Tutelles.

Plusieurs de ces tuteurs de MENA nous alertent sur un phénomène inquiétant. En effet, certains MENA vivent littéralement dans la rue, surtout à Bruxelles dans le quartier de la gare du Midi et, dans une moindre mesure, dans le centre-ville de Liège. Depuis de nombreuses années, ces jeunes migrants, pour la majorité d'entre eux de nationalité marocaine ou algérienne, transitent par la Belgique. Les tuteurs estiment qu'ils sont environ entre 30 et 50 jeunes en permanence dans la rue. Jusqu'ici, ils constataient que les MENA étaient surtout âgés de 16 à 18 ans. Ce phénomène est connu, mais, depuis peu, il s'aggrave, car on dénombre parmi eux des enfants beaucoup plus jeunes, âgés de 11 à 13 ans.

Les tuteurs constatent que les enfants auxquels ils sont confrontés sont complètement déconnectés des institutions et refusent toute prise en charge, préférant vivre en rue ou dans des squats. Dans ces conditions, la mission des tuteurs de MENA devient donc extrêmement complexe, d'autant plus que le profil de ces MENA est très dur. Ceux-ci sont souvent des polyconsommateurs de drogues et de médicaments, tels que le Rivotril, ou des dérivés d'essence qu'ils sniffent. Ils peuvent aussi tomber dans la délinquance et commettre des faits délictueux de plus en plus graves.

Les acteurs de l'aide à la jeunesse, que sont les services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou les centres d'accueil, sont totalement dépassés et incapables de prendre en charge ce type de profil. Il faut savoir que, compte tenu de l'escalade de la violence et de la multiplicité des faits commis, ces jeunes sont bien souvent placés par les tribunaux de la jeunesse dans des IPPJ pendant plusieurs mois, tout en sachant que ces institutions ne sont pas forcément adaptées au profil de ces enfants.

Les tuteurs de MENA constatent que nos institutions sont inadaptées à ce type de prise en charge, que la barrière de la langue est un frein supplémentaire et que le taux de récidive constaté après le passage en IPPJ est de près de 100 %.

Madame la Ministre, ce phénomène est inquiétant, tant pour ces jeunes en situation de grave danger que pour la société qui voit des faits délictueux se commettre. Avez-vous été alertée à ce sujet? Des actions spécifiques destinées à ce type de public sont-elles envisagées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette situation est en effet très préoccupante. Depuis le début de l'année 2019, mon administration est particulièrement sensible à cette problématique, dont elle a pu constater l'ampleur à Paris, dans le cadre d'une mission.

Dans la foulée, elle a demandé au service d'aide en milieu ouvert (AMO) SOS jeunes, qui est subventionné dans le cadre du plan «MENA», d'assurer le suivi des jeunes dans la rue et d'être particulièrement vigilant par rapport à l'apparition d'une problématique comparable à Bruxelles.

Après l'expérience du centre d'accueil flamand Minor-Ndako, qui a été amené à héberger en urgence des MENA en errance, et à la suite des difficultés que ce centre a rencontrées, beaucoup de concertations ont eu lieu depuis un an et demi avec des professionnels de terrain et des représentants institutionnels et politiques des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et de la lutte contre le sans-abrisme, ainsi qu'avec le service des tutelles et Fedasil.

Il est ressorti de ces échanges une volonté commune de mobiliser les compétences de chacun en vue de développer une démarche intersectorielle autour de la problématique des jeunes en errance, et plus particulièrement celle des jeunes MENA marocains et algériens qui, contrairement à d'autres groupes de MENA, n'ont guère de perspectives de séjour en Belgique.

Depuis 2020, j'ai renforcé les trois AMO, à savoir SOS jeunes, Abaka et le Centre d'éducation en milieu ouvert (CEMO), pour accentuer leur travail de rue à destination de ces jeunes et l'hébergement en urgence.

De son côté, mon collègue Alain Maron, ministre bruxellois francophone chargé de l'Action sociale, a également décidé d'investir dans cette problématique en vue de mettre en place des solutions intersectorielles pour aider durablement ce jeune public.

Ainsi est né le projet Macadam, dispositif intersectoriel qui a pour ambition d'offrir un accueil et un accompagnement à tous les jeunes de moins de 26 ans en situation d'errance à Bruxelles.

L'ouverture du centre de jour à bas seuil est prévue d'ici quelques jours (en mai 2021). Ce dispositif proposera de manière inconditionnelle des aides transdisciplinaires, un accueil juridique, une consultation médicale et un accompagnement social ou administratif. Ces aides transdisciplinaires articuleront donc les acteurs de tous secteurs.

Le Forum - Bruxelles contre les inégalités, le service de santé mentale Le Méridien, la Ligue bruxelloise pour la santé mentale, les services du Délégué général aux droits de l'enfant et les trois AMO précités, contribuent à ce projet, entre autres en assurant des permanences au sein de ce nouveau centre de jour.

J'envisage par ailleurs de subventionner cette année un équivalent temps plein qui serait directement affecté au projet Macadam. Une collaboration est aussi envisagée avec le centre public d'action sociale (CPAS) de Bruxelles, dans le cadre du travail réalisé par Macadam. Les chargés de prévention sont également sensibilisés à cette

problématique relayée dans certains diagnostics sociaux.

Parallèlement, nous poursuivons les réflexions entamées par le Délégué général aux droits de l'enfant et son homologue flamande. À la suite des recommandations de ces deux instances, et à l'initiative du cabinet du secrétaire d'État pour la ville et la migration, nous cherchons actuellement des pistes pour un hébergement adapté à la particularité de ces jeunes en errance, qui n'acceptent pas de résider plus d'une nuit ou deux au même endroit, et qui recherchent essentiellement une possibilité de se doucher et de se nourrir avant de repartir. Pour ce public, les structures actuelles se révèlent inadéquates.

Tout service public entré en contact avec un MENA est tenu de signaler le jeune au Service des tutelles relevant du SPF Justice. En 2020, le Service des tutelles a reçu des signalements de 320 MENA marocains, 301 MENA algériens et 29 MENA tunisiens. Un tiers d'entre eux avaient moins de 16 ans ou étaient très vulnérables, et se sont vu désigner un tuteur.

J'ai demandé à SOS jeunes de chercher à quantifier le nombre de jeunes concernés et rencontrés à Bruxelles, tâche difficile puisque ces jeunes vivent cachés. Il est exact que certains d'entre eux se retrouvent en IPPJ après avoir commis des faits qualifiés infraction. Le travail de préparation à la réinsertion sociale s'avère compliqué, étant donné que ces jeunes n'ont souvent aucun réseau pour les soutenir.

Le nombre de MENA placés en IPPJ a doublé en 2018. Il s'agissait de 83 jeunes, ce qui constituait 9 % de la population totale des jeunes en IPPJ. En 2019, 10 % des jeunes en IPPJ étaient des MENA (87 jeunes).

En 2020, on observe la même tendance. Certains de ces jeunes font plusieurs séjours en IPPJ. Plus de la moitié de ces MENA font partie du public des jeunes en errance, sans espoir d'obtenir un titre de séjour.

Des réflexions sont en cours sur cette problématique avec les magistrats de la jeunesse et Fedasil.

Mme Alda Greoli (cdH). – Le sujet rend la réplique compliquée, tant ces situations et parcours de vie sont dramatiques. La réflexion des professionnels du secteur me semble essentielle. On dit que ces jeunes n'ont pas d'appui social parce qu'ils n'ont pas de famille, or je pense que leur errance dans la rue crée une famille: celle du groupe dans la rue. Il est dès lors d'autant plus difficile pour eux d'accepter de quitter la rue, car c'est là que se trouve leur seul lien social réel. Leur situation combine à la fois une solitude profonde et un effet de groupe, de façon assez analogue à la situation des sans-abris. À la différence que ces jeunes n'ont pas d'espoir de pouvoir être reconnus comme réfugiés ni obtenir un titre de séjour.

L'arrivée du projet «Macadam» et votre investissement sont d'excellentes nouvelles. On a peu parlé de Liège dans votre réponse. Sans vouloir territorialiser le sujet, je me rends compte que le phénomène existe à Bruxelles et qu'il commence à se développer à Liège, ce qui montre qu'un travail est sans doute à faire sur le trajet géographique de ces jeunes et sur la manière dont on peut retisser une histoire avec eux.

Je reviendrai vers vous d'ici quelques mois pour une évaluation de ce projet afin de voir ce qui a pu progresser, même s'il s'agit d'une situation particulièrement difficile à gérer.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, à en juger par votre réponse, vous êtes parfaitement consciente du problème soulevé. Les services dressent un constat largement partagé et des réponses ont commencé à être mises en place, notamment avec les trois AMO que vous avez citées ainsi que le projet Macadam, qui est bien reçu dans le secteur.

Néanmoins, dans les contacts que j'ai pu avoir, il y a des craintes que, malgré ses aspects positifs, le projet Macadam n'accueille des jeunes en errance avec des profils très différents. Ils craignent que la spécificité des jeunes dont on vient de parler trouve difficilement une place au sein de ce projet. En vous transmettant ces inquiétudes du terrain, j'espère vous rendre attentive et vous encourager à faire en sorte que Macadam ou une autre structure plus spécialisée puisse accueillir de la meilleure manière qui soit ces jeunes à profil réellement spécifique qui nécessitent un accompagnement qui l'est tout autant.

1.33 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Descente en D2 du Royal Excel Mouscron et son impact sur le football régional»

M. Hervé Cornillie (MR). – La situation économique et sportive du Royal Excel Mouscron amène, malheureusement, un constat inéluctable: le club évoluera en D2 l'année prochaine. C'est une catastrophe sur le plan tant financier que sportif, pour les professionnels comme pour tous ceux qui gravitent autour du club. Le club est un catalyseur sportif pour la région de Wallonie picarde. Les jeunes sont nombreux à être formés dans ces installations et les autorités communales multiplient les projets sportifs avec le club. L'élite est un produit d'appel, mais cela rejaillit sur toute une série d'autres projets, notamment éducatifs.

Cette descente du club en D2 inquiète donc énormément la région d'un point de vue footballistique, d'autant plus qu'au-delà des conséquences à court terme surgissent des doutes sur la pérennité des investissements consentis en matière d'équipements, notamment ceux de votre homologue de la Région wallonne. Je voudrais parler du cas concret du centre de formation. Ce centre est une ASBL indépendante, agréée par l'Association des clubs francophones de football (ACFF), mais son fonctionnement dépend de la bonne santé financière du club. D'importants investissements y ont été également consentis.

Quelles seront les conséquences de la descente du club sur le football francophone, sachant que de telles descentes sont difficiles pour les clubs d'élite et qu'une césure se fait parfois au niveau des moyens? Y a-t-il un risque concret de voir le club disparaître, comme évoqué dans la presse? Quel avenir faut-il espérer pour les jeunes et les sportifs évoluant au sein du centre de formation du Royal Excel Mouscron, à court et à moyen terme?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle soutenir les acteurs de l'écosystème créé autour de ce club professionnel fortement ébranlé? Je rappelle que je ne suis pas là pour défendre les professionnels, bien que leur situation soit sûrement problématique, mais bien les jeunes footballeurs, les sportifs d'autres disciplines et leur encadrement qui gravitent autour du site et de ses équipements.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le jeudi 22 avril dernier, les membres du conseil d'administration se sont retrouvés pour tirer un bilan de la saison écoulée et préparer l'avenir du club. L'actionnaire majoritaire poursuit comme prévu les investissements nécessaires au bon fonctionnement du Royal Excel Mouscron. Il apporte toutes les pièces nécessaires afin de démontrer que le club est en mesure d'assurer sa continuité en Division 1B et d'obtenir la licence de foot professionnel. Il a également affirmé son intention de composer une équipe compétitive pour la saison prochaine afin de rejoindre le plus rapidement possible la Division 1A, tout en poursuivant le développement du Futurosport.

Force est de constater que des fonds d'investissement étrangers prennent la main sur nos clubs. Il appartient donc aux clubs de disposer d'un modèle économique viable. Vous en conviendrez avec moi, ce n'est pas aux contribuables de pallier la mauvaise gestion d'investisseurs étrangers, parfois fort peu scrupuleux. Il y va de la bonne gestion des deniers publics.

S'il devait y avoir un problème pour l'école de formation des jeunes, une réflexion sur une intervention pourrait très certainement s'engager. À

l'heure actuelle, nous n'avons encore reçu aucune demande en ce sens, mais nous resterons attentifs à la situation. Le centre de formation du Royal Excel Mouscron est dûment agréé par l'ACFF. Mais selon l'ACFF, son bon fonctionnement dépend de la santé financière du club. Il faut donc distinguer le centre de formation qui est une ASBL indépendante du club lui-même.

M. Hervé Cornillie (MR). – Vous avez manifesté et réitéré la disponibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la structure des jeunes et aux centres de formation. Cette question était pour moi l'occasion de savoir si, entre-temps, le club ou les instances s'étaient manifestés auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est manifestement toujours pas le cas. Je présume donc que la situation est peut-être plus favorable que cela semblait être le cas à première vue. Quoi qu'il en soit, je serai particulièrement vigilant aux volets jeunesse et politique sportive et je sais que je pourrai toujours aborder ce sujet avec vous si la situation le demandait.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Formation à la non-binarité» et «Méconnaissance de la ménopause», sont retirées.

La question orale de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Difficultés au sein de la Fédération francophone de jiu-jitsu», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h25.*